

# la Luciole

Bulletin des pratiques **bio** en Auvergne-Rhône-Alpes

N°28  
Été  
2020



## ÉLEVAGE

**Obligation de sortie des veaux :**  
Comment l'appliquer à mon élevage ?

Page 19

## FILIÈRES

**Confinement :** des consommateurs en recherche de produits bio et de proximité

Page 26

## FORMATION

**Tous en formations :**  
Les rendez vous de la rentrée

Page 29



FRAB AuRA  
Les Agriculteurs BIO  
d'Auvergne-Rhône-Alpes



60 ans de valeurs associatives et d'expérience dans l'accompagnement des exploitations agricoles.



Installation et transmission



Pilotage de l'activité



Obligations juridiques, sociales et fiscales



Références économiques et comparatives



Stratégie et développement

“ C'était une évidence de s'installer en Bio ”

### Votre histoire avec la BIO

Paysagiste de formation, je me suis installé en 2013 sur la commune de Saint Romain-de-Popey en maraîchage BIO. Le bouche à oreille et mon réseau d'entraide ont facilité mon développement. Avec Frédérique, mon épouse, nous avons des convictions fortes, liées à la santé, à la préservation de notre terre et à nos enfants. C'était une évidence de s'installer en Bio.

### Votre histoire avec CERFRANCE

Quand je me suis installé, j'ai fait mon étude économique d'installation avec Cerfrance. Ma conseillère a fait preuve de disponibilités et de prudence dans le projet. Nous avons prévu une marge de manœuvre et en fin de première année, nous avons dépassé nos espérances ! L'accompagnement Cerfrance me permet d'avoir moins de pression et d'être plus serein au quotidien.



**Eric Morfeuillet**, agriculteur maraîcher  
Le potager de la coccinelle  
69490 St Romain-de-Popey



## La gestion du réseau des producteurs bio.

**N**ous avons un réseau unique, indépendant, guidé par la bonne volonté de toutes et tous pour piloter et construire l'agriculture biologique d'une manière des plus vertueuses. Passer outre la pression extérieure des acteurs locaux et nationaux est une obligation, soulever des problématiques locales ou nationales est de notre devoir.

L'engagement de chacun est avant tout l'engagement de nos fermes en toute indépendance pour développer une agriculture biologique cohérente, durable et solidaire.

Passés ces mots, il faut nécessairement que tous investissent du temps, donnent des idées pour construire cette agriculture qui nous tient tant à cœur. Chaque adhérent au réseau a son rôle à jouer durant sa carrière et doit mettre une pierre à l'édifice.

Certes, nous rendons de nombreux services aux fermes qui adhèrent au réseau mais sur le fond, l'essentiel reste de garder une ligne de conduite collective permettant une véritable reconnaissance de l'agriculture biologique.

Un réel engagement de toutes et de tous est indispensable si nous voulons que l'agriculture biologique de demain soit exemplaire tant sur le volet environnemental que social et économique.

*Un réel engagement de toutes et de tous est indispensable si nous voulons que l'agriculture biologique de demain soit exemplaire*



Dominique **OUVRARD**

*Président de Bio 63*

## SOMMAIRE



Pages  
13-14



Pages  
17-18



Pages  
21-22

### INFOS NATIONALES

Page 5-6

-

### INFOS RÉGIONALES

Page 7

-

### INFOS DÉPARTEMENTALES

Pages 8-11

-

### TECHNIQUE FRUITS

**Nouvelle production :**  
La grenade en culture

Page 12

-

### TECHNIQUE PPAM

**Auto-construction :**  
Construire son séchoir pour être  
en phase avec ses besoins

Page 13

-

### TECHNIQUE MARAÎCHAGE

**Fertilité des sols en maraîchage :**  
le groupe MaraîSol 74

Page 15

-

### TECHNIQUE VITICULTURE

**L'agropastoralisme :**  
une aide à la gestion  
de l'enherbement.

Page 17

### TECHNIQUE ÉLEVAGE

**Obligation de sortie des veaux :**  
Comment l'appliquer à mon élevage ?

Page 19

-

### TECHNIQUE GRANDES CULTURES

**Diversification :** Suivi de parcelles  
de cameline en Drôme

Page 21

-

### TECHNIQUE ÉLEVAGE

**Témoignage :** Viser l'autonomie  
protéique en élevage en produi-  
sant ses méteils grains

Page 23

-

### FILIÈRE : CONSOMMATION

**Confinement :** des consomma-  
teurs en recherche de produits bio  
et de proximité

Page 26

-

### FORMATION

**Tous en formations :** Les rendez  
vous de la rentrée

Page 29

-

### ÉVÈNEMENT

**Sommet de l'élevage**

Page 31

**La Luciole** est éditée par la FRAB AuRA (Fédération régionale de l'agriculture biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes)

- **Directeur de la publication :** Simon COSTE
- **Coordination générale :** Florian CORDIER, Nicolas DELORME, Alice ODOUL
- **Maquette et Mise en page :** Atelier Doppio
- **Rédaction :** Anne HAEGELIN, Adèle GSPANN, Anaïs RILCY, Céline VENOT, Pierre PELLISSIER, Raphaël JACQUIN, Benoit FELTEN, Marie POISSON, Lise FABRIÈS, Solenn BRIOUDE, Fleur MOIROT, Arnaud FURET, Céline VENOT, Rémi COLOMB, Marianne PHILIT, Samuel L'ORPHELIN, Gaëlle CARON, Coralie PIREYRE, Alice ODOUL, Amélie HERICHER, Jessica BONVOISIN
- **Crédits photos :** Réseau de la FRAB AuRA

ISSN 2426-1955

La FRAB AuRA est la Fédération régionale de l'agriculture biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes, elle fédère les associations départementales et inter-départementales Agribiodrôme, Agri Bio Ardèche, ARDAB, ADABio, Bio63, Bio15, Haute Loire Biologique et Allier Bio.



● **FRAB AuRA** ●  
Les Agriculteurs **BIO**  
d'Auvergne-Rhône-Alpes

### FRAB AuRA

INEED Rovaltain TGV - BP 11150 Alixan  
26958 Valence Cedex 09  
Tél : 04 75 61 19 35  
Mail : contact@aurabio.org

Avec le soutien de :



[www.aurabio.org](http://www.aurabio.org)

# Aides bio : face aux erreurs de l'administration

la Confédération Paysanne et la FNAB vont exercer une action en justice

**P**aris, le 01/07/20. Après les retards de paiements, la suppression des aides au maintien à l'agriculture biologique, la FNAB et la Confédération paysanne s'allient aujourd'hui pour défendre les producteurs bio faisant l'objet de demandes infondées de remboursement d'aides. La FNAB et la Confédération paysanne ont engagé contre l'Etat une "action en reconnaissance de droit". Si cette procédure juridique aboutit, elle devrait permettre à tous les paysan-ne-s bio injustement lésé-e-s de se voir reconnaître le droit de toucher les aides qui leur sont dues.

Ils sont 120, peut-être plus. Ils ont fait l'effort de passer en bio entre 2011 et 2014, et ont fait leur demande d'aide à l'agriculture biologique. Comme de nombreux producteurs, ils ont attendu les aides qui arrivaient en retard. Mais après des années d'attente, la désillusion est grande : l'administration exige un remboursement qui peut aller jusqu'à 15 000 euros, voire applique des pénalités jusqu'à 10 000 euros. La cause ? Le non-respect d'une règle de rotation des cultures dont ces producteurs n'avaient même pas connaissance !

Pendant le confinement, le gouvernement a publié un décret\* officialisant les derniers arbitrages politiques sur ce dossier. Or, si l'Etat reconnaît par écrit sa responsabilité dans certaines anomalies administratives, il refuse toujours de procéder au paiement de l'aide concernée !

"On savait que la gestion des derniers dossiers PAC serait complexe, mais cet arbitrage politique est une honte. Il faudrait les remercier parce qu'ils ne sanctionnent pas une faute qu'ils ont eux-mêmes commise ?" Explique Guillaume Riou, président de la FNAB.

Un recours gracieux vient d'être adressé au Ministre de l'agriculture, Didier Guillaume, pour demander la reconnaissance officielle du droit des producteurs et productrices biologiques à percevoir leurs aides quand une seule rotation a été effectuée, même si une anomalie administrative perdure.

"Le ministère a quatre mois pour répondre, explique Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne "sans modification de l'arbitrage nous irons devant le Conseil d'Etat pour faire reconnaître le droit des paysans

et paysannes bio à toucher leurs aides quand les pratiques vertueuses sont effectivement là, même si les bonnes cases ne sont pas cochées."

Cette action juridique encore peu utilisée en France, permettrait à chaque producteur concerné de faire valoir ses droits à percevoir ses aides, en dépit de la lourdeur administrative liée à la PAC.

*\* Décret paru au JO le 26 mai 2020 : "il n'est pas imposé de sanction administrative lorsque l'anomalie résulte d'une erreur de l'autorité compétente".*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
réalisé par la FNAB  
et la Confédération paysanne.



## Des nouvelles de la PAC post-2020

Anne **HAEGELIN**  
FRAB AuRA

**L**a Commission Européenne a publié en mai dernier 2 documents stratégiques qui déclinent le « Pacte Vert » de l'Europe dans les secteurs agricoles et agroalimentaires et donnent des perspectives pour la bio. La stratégie « De la fourche à la fourchette » affiche des objectifs en faveur d'une production-transformation alimentaire durable et pour la réduction du gaspillage alimentaire. Fixés à horizon 2030, certains de ces objectifs sont communs à ceux de la stratégie « Biodiversité » comme la réduction de 50% de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse. L'agriculture biologique est spécifiquement inscrite dans ces 2 stratégies, avec l'objectif d'atteindre 25% de SAU bio dans l'Union Européenne d'ici 2030 (au lieu des 7,7% actuels), la mise en place d'un Plan d'Action Européen, des mesures pour faciliter l'enregistrement des variétés destinées à la bio, et un encouragement aux marchés publics « écologiques ».

Concernant les contours techniques de la prochaine PAC, les informations restent encore très floues. S'il est acquis que des aides au développement de la bio s'y trouveront, aucun arbitrage n'est pris sur les montants et la nature de ces soutiens. Le réseau FNAB défend une aide « conversion » relevant du 2ème

pilier et une rémunération des services environnementaux pour les producteurs déjà en bio via un paiement du 1er pilier. Ce paiement pour services environnementaux pourrait ne pas être réservé à la bio mais la FNAB défend qu'il soit proportionnel à l'engagement environnemental et donc bonifié pour les

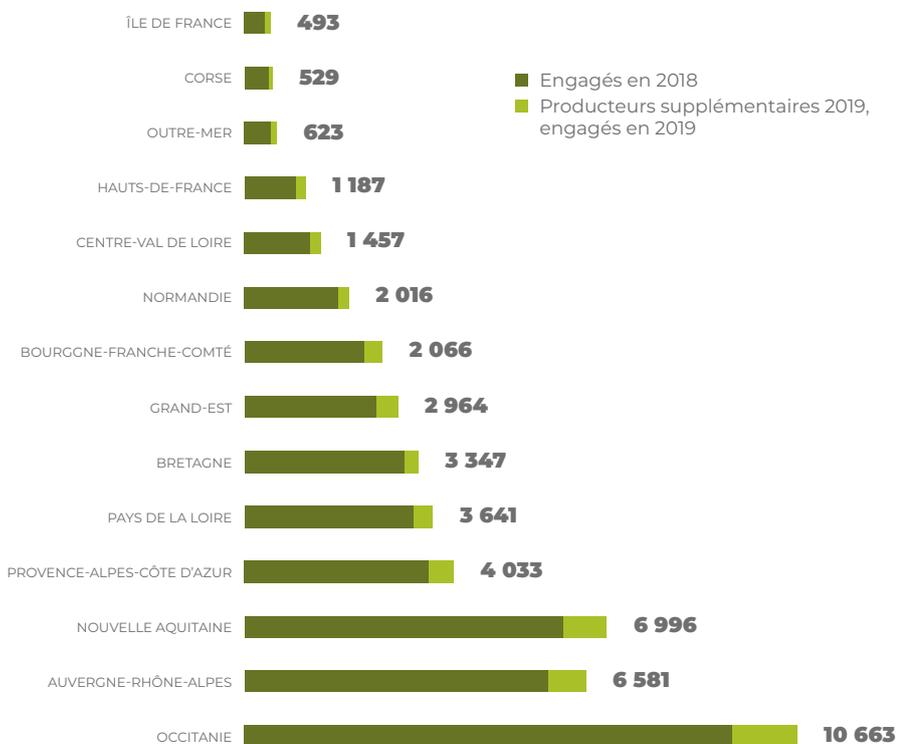
bio. Il reste encore deux inconnues majeures qui peuvent conditionner l'ambition de la PAC post-2020 : d'une part le budget global de la future PAC et la part réservée aux leviers environnementaux et climatiques, et d'autre part la gestion de la phase de transition entre l'actuelle et la prochaine PAC.

## Surfaces agricoles bio : un doublement en 5 ans

Les surfaces engagées en Agriculture Biologique (certifiées AB ou en conversion vers l'AB), sont estimées à 2,3 millions d'hectares en 2019 d'après l'Agence bio. Elles ont doublé au cours de ces cinq dernières années (depuis 2014). Dans certains départements, l'agriculture bio est fortement présente. Elle atteint un tiers de la SAU départementale dans les Pyrénées Orientales et dans les Bouches-du-Rhône. Malgré tout, l'AB est loin d'être prédominante au niveau national, en occupant 8,5 % de la surface agricole utile (SAU).

Plus d'1 ferme française sur 10 est engagée en bio. Elles sont 47 196 exploitations en bio ou en conversion au total en France en 2019, soit 13 % de plus qu'en 2018 (5 573 fermes supplémentaires). Les régions qui ont enregistré les nombres les plus élevés de nouvelles fermes bio en 2019 sont l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur (les 4 premières régions bio) ainsi que le Grand-Est, qui connaît un fort développement.

### Effectifs régionaux de producteurs engagés en bio fin 2019 et évolution par rapport à 2018



Source : Agence Bio / OC

Selon l'Agence bio, « une fois engagés en bio, les producteurs ne font pas marche arrière. En effet, moins de 4 % quittent le mode de production bio dont la moitié repart en conventionnel et l'autre moitié cesse toute activité agricole. »

Le développement de l'agriculture biologique est observé au sein de toutes les productions. Celles qui marqueront l'année 2019, par leur progression particulièrement rapide, sont la viticulture, les légumes et les poules pondeuses.

## Attention, un PSE peut en cacher un autre...

D'après la dénomination des "Paiements pour Services Environnementaux" se cachent en fait 2 dispositifs différents :

~ Les seuls dispositifs PSE en vigueur sont "expérimentaux" sur la période 2020-2021 et ouverts uniquement sur certains territoires "test" volontaires. Financés par les Agences de l'Eau, ces PSE rémunèrent des changements de pratiques agricoles complémentaires, et distincts, des changements indemnisés par la PAC. Pour éviter tout risque de double financement pour une même pratique, les producteurs bio qui bénéficient encore d'aide de la PAC (via la MAB) en 2020 ne peuvent pas bénéficier de ces PSE expérimentaux.

~ Le 2<sup>ème</sup> dispositif PSE n'est pas encore en vigueur et s'inscrit dans le cadre de la prochaine PAC post-2020 qui, pour la 1<sup>ère</sup> fois, prévoit de rémunérer des services environnementaux rendus par des pratiques agricoles vertueuses, y compris en termes de bien-être animal. Ces PSE ne sont pas encore totalement définis. Les propositions de la FNAB sont à retrouver dans la note "Les propositions de Pour une autre PAC pour la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE) et de bien-être animal (PSBEA) dans la PAC post-2020" (mai 2020) sur [www.pouruneautrepac.eu](http://www.pouruneautrepac.eu)

Anne HAEGELIN  
FRAB AuRA

POUR EN SAVOIR +

[www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/](http://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/)

Alice ODOUL  
FRAB AuRA

d'après les données de l'Agence Bio

## Des fournisseurs de produits bio et locaux pour la restauration collective !

En 2019, à l'échelle nationale, 65% des restaurants collectifs proposent des produits bio dans leurs menus. Ils étaient 56% en 2013. Cette demande de produits bio devrait encore augmenter fortement avec l'article 24 de la loi EGAlim, qui oblige la restauration collective publique à servir 50 % de produits durables dont 20 % minimum de produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion d'ici 2022. De plus en plus de collectivités territoriales souhaitent introduire des aliments issus de l'Agriculture Biologique au sein de leur restauration collective. L'objectif est multiple :

- ~ proposer aux convives des produits biologiques et locaux,
- ~ introduire une démarche concrète de développement durable au sein des établissements,
- ~ construire un partenariat durable avec les agriculteur.trice.s du territoire,
- ~ se conformer à la loi EGALIM.

En tant qu'actrices de la restauration collective, ces collectivités jouent un rôle déterminant en choisissant des produits bio et locaux. Elles contribuent au développement des surfaces agricoles bio et ainsi à la préservation de la qualité de l'eau, elles participent à la structuration des filières bio et sensibilisent des générations de convives à se préoccuper du devenir des territoires ruraux de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le réseau de la Fédération Régionale d'Agriculture Biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes

recense chaque année, à l'échelle de la région, des fournisseurs de produits issus de l'agriculture biologique. Cet annuaire de la Restauration Hors Domicile (RHD) est conçu avec le souci de promouvoir prioritairement les agriculteur.trice.s et les entreprises de la région de façon à privilégier une production bio locale, à limiter les coûts énergétiques liés au transport, à favoriser l'emploi et l'aménagement du territoire.

RÉDACTION

Adèle **GSPANN**  
FRAB AuRA

RETROUVER L'ANNUAIRE DE L'ANNÉE 2019-2020 SUR

[www.auvergnerrhonealpes.bio/restaurants-collectifs/comment-manger-bio](http://www.auvergnerrhonealpes.bio/restaurants-collectifs/comment-manger-bio)

Dès la rentrée scolaire de septembre 2020, profitez de la toute nouvelle version de l'annuaire, en suivant le même lien.

## Évènement

### La Terre est Notre Métier

Première édition du salon professionnel du maraîchage et de la production fruitière bio en Auvergne Rhône Alpes

La première édition du salon professionnel du maraîchage et de la production fruitière bio en Auvergne Rhône Alpes se déroulera sur le site de l'EPL de Marmilhat à Lempdes dans le Puy de Dôme. Organisé par la FRAB AURA en partenariat avec la société HormaSem et l'EPL de Marmilhat, ce salon aura lieu le **mardi 29 septembre 2020 de 9 h à 17 heures**.

Cet événement portera le label, Un événement "La Terre est Notre Métier"\* et s'adresse aux professionnels du monde agricole, mais également aux porteurs de projets, lycéens et étudiants. A travers une journée multi-thématique, l'objectif est de sensibiliser aux pratiques et aux stratégies de l'agriculture biologique pour les adopter : pour envisager la conversion à la bio, diversifier les productions d'une exploitation, ou encore s'installer en maraîchage et/ou fruits, en bio.

#### Au programme :

- ~ Un village exposition avec une vingtaine d'entreprises spécialisées dans le matériel agricole;
- ~ Des démonstrations de matériels auront lieu sur le site;
- ~ L'atelier de transformation de l'EPL ouvrira ses portes pour une visite;
- ~ De nombreux partenaires sont mobilisés autour de thématiques liées à l'installation, à travers des cafés-rencontres thématiques (sur le foncier, le parcours à l'installation, la commercialisation, le collectif pour faire face aux aléas) et des témoignages d'agriculteurs. Vous pourrez notamment échanger avec Terre De Liens, Ilots Paysans, AuvaBio, le réseau des AMAP, la SAFER, la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme, Bio63, le CREFAD Auvergne, l'AFOCG....
- ~ Une conférence sur les impacts du changement climatique et sur les techniques visant son atténuation vous sera également proposée.

LA TERRE  
EST NOTRE  
METIER  
LE SALON AGRICOLE DE LA BIO

~ Vous trouverez sur place, un espace restauration avec des produits locaux issus de l'agriculture biologique.

**N'hésitez pas à diffuser cette information autour de vous et rendez-vous le 29 septembre à Marmilhat !**

Anais **RILCY**  
FRAB AuRA

\* « La Terre est notre métier » est une initiative portée par le réseau GAB-FRAB de Bretagne depuis 2001, soutenue par l'Etat, la Région Bretagne, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. »

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS À L'ADRESSE MAIL SUIVANTE :

[anais.rilcy@aurabio.org](mailto:anais.rilcy@aurabio.org)

AIN ■ ISÈRE ■ SAVOIE-HAUTE-SAVOIE

## Petits ... mais costauds

Les producteurs de petits fruits bio se forment, échangent et s'organisent.

**E**n juin 2020, 6 porteurs de projet et 7 producteurs se sont réunis pour visiter 2 fermes dans les Bauges (Savoie / Haute-Savoie). Les participants ont échangé sur les différentes manières de conduire les petits fruits, les variétés plantées, le paillage et des repères d'investissement. Les éléments clés d'un laboratoire de transformation ont été présentés sur l'une des fermes.

Ce groupe avait émergé suite aux formations de l'ADABio avec Stéphane Martignac auxquelles ont participé 20 stagiaires : 17 sur la mise en place d'un atelier de petits fruits et 9 pour le bilan de campagne (focus sur la gestion de l'eau). Les participants, très motivés, avaient déjà beaucoup échangé entre eux lors de ces 3 jours de formations.

L'ADABio accompagne la dynamique et appuie la structuration de la filière petits fruits bio à travers:

- ~ **Des réunions d'échanges techniques** : visites (parcelles, laboratoire de transformation...), formations, voyages d'étude, groupe Whatsapp (contactez-nous pour le rejoindre);
- ~ **L'accompagnement des installations** : acquisition de références, accueil de porteurs de projet, mise en réseau avec des tuteurs, suivi post-installation;
- ~ **Le recensement et la mise en relation** de l'offre et de la demande;
- ~ **L'animation du groupe pour mutualiser les moyens** (commande groupée, élaboration d'un répertoire fournisseur, entraide agricole);
- ~ **Des actions pour fédérer le groupe**, créer du lien entre les producteurs et développer les petits fruits bio sur le territoire.



**Prochain rendez-vous : un voyage d'études dans le Rhône et la Loire pour visiter 3 fermes performantes** dans leur gestion du travail, de la biodiversité et l'indépendance aux intrants, en réduisant leurs impacts sur le climat. Un déplacement prévu pour octobre !

Céline **VENOT**  
ADABio

DRÔME

## Agribiodrôme et les éleveurs : La voie de l'abattage de proximité

**A**fin d'accompagner leurs animaux de la naissance à la mort sur le lieu de vie, de garantir traitement digne et traçabilité, et de rétablir un lien de confiance avec les consommateurs, un collectif d'éleveurs, soutenu par Agribiodrôme et deux collectivités, travaille à une voie d'abattage de proximité non encore concrétisée en France.

Le collectif s'oriente vers l'utilisation de caissons mobiles, pour abattre et saigner à la ferme, puis assurer le transport des carcasses chaudes vers une unité fixe de préparation carcasse agréée (abattoir existant et/ou nouvelle unité sans bouverie). L'outil est destiné en priorité aux petits ruminants et porcins. Le projet «bovins» sera développé dans un second temps.

Les échanges s'intensifient avec d'autres groupes au niveau national, permettant de faire de grands pas en avant :

- ~ **Rencontre avec le collectif AALVIE – Éleveurs de Loire Atlantique** : abattage de bovins à la ferme début 2020 avec utilisation d'un caisson d'abattage. L'implication des éleveurs est la clé. Ils vont démarrer une phase test de validation du process «utilisation des caissons» pour les petits ruminants et les porcins, dès novembre de cette année.
- ~ **Rencontre avec Jacques Alvernhe sur la mise en place de la phase test** : ancien éleveur et directeur d'abattoir, il accompagne aujourd'hui une dizaine de projets au niveau national dont 1 groupe similaire au drômois.



S'en suivront la visite du groupe d'éleveurs de l'abattoir de St Auban, accompagné par Agribiodrôme et inauguré en novembre dernier, ainsi que la rencontre de tous les autres groupes nationaux lors du salon « La Terre est notre Métier » à Retiers (35). Nous aurons le plaisir d'accueillir fin septembre le groupe de Loire Atlantique travaillant à l'abattage à la ferme en petits ruminants et porcins.

Pierre **PELLISSIER**  
Agribiodrôme



RHÔNE - LOIRE

## Projet «CoopAgri»



«Coop Agri » est un projet de coopérative d'agriculteurs.rice.s ayant pour objectif de mutualiser les savoirs et les outils autour de la production, du matériel agricole, de la logistique, de la gestion et de la distribution côté Rhône-Alpes.

### Contexte

Le projet CoopAgri a été initié par le GRAP (Groupement Régional Alimentaire de Proximité), qui regroupe des épiceries et autres distributeurs et transformateurs engagés sur le circuit court, le local et la bio, dans un rayon de 150 km autour de Lyon (plus d'informations sur [www.grap.coop](http://www.grap.coop)).

Ce projet vise la mise en place d'un groupement coopératif de fermes, sous la forme d'une coopérative d'activités agricoles "cousine" du GRAP et partenaire de ses activités de transformation et de distribution. Le but est de proposer un statut social plus sécurisant pour les producteurs et de permettre de relier et de développer un format de fermes collectives de taille moyenne en polyculture-élevage en AB.

### A qui s'adresse-t-il ?

Le projet s'adresse à tout agriculteur engagé en bio ou souhaitant s'inscrire dans une démarche de production biologique, dans une perspective d'approvisionnement local. Une soixantaine d'agriculteurs-trices ont d'ores et déjà été rencontrés en Savoie, Haute-Savoie, Rhône, Drôme et Ardèche afin de déterminer au mieux le cahier des charges de la future coopérative. A ce jour, 32 ont déjà manifesté leur intérêt. Ces fermes sont en partie des fermes existantes ou des fermes à créer, notamment dans le cadre de projets de transmission/reprise.

Dès 2021, une structure de préfiguration de CoopAgri sera lancée, à priori sous forme de SCIC à objet agricole principalement, pour accueillir les premières activités. Sur le modèle du partenariat déjà existant entre la ferme coopérative des Volontoux (26) et plusieurs activités de transformation et de distribution du GRAP, cet axe du projet consiste à accompagner le développement d'un archipel coopératif de fermes - fortement connectées entre elles et engagées dans des partenariats forts avec l'aval - afin de répondre aux problématiques d'approvisionnement en produits agricoles biologiques et locaux des opérateurs économiques (transformateurs, distributeurs) réunis au sein du GRAP.

### Quels sont les avantages pour les fermes ?

Le projet Coopagri entend proposer à ces fermes un bouquet de services et d'accompagnement assuré par un ensemble de partenaires, praticiens de terrain. Ces derniers souhaitent créer une Coopérative d'Activités et d'Entrepreneurs (CAE) "cousine" du GRAP. Les fermes pourront devenir associées de la CAE (avec leur entité juridique propre) ou être "hébergées" par la CAE.

En effet, les fermes accompagnées, en particulier dans le cadre de projet d'installation, peuvent faire le choix de développer leurs activités au sein de la CAE. Dans ce cas, l'activité est hébergée juridiquement, comptablement, économiquement et fiscalement par la coopérative, et ses porteurs sont socialement hébergés via un Contrat d'Appui

au Projet d'Entreprise (CAPE) puis un Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé (CESA). Ce contrat très novateur en agriculture permet aux agriculteurs en CAE d'opter pour le statut social de salarié et de cotiser ainsi pour acquérir des droits (retraite, chômage). Cela permet :

- ~ de sécuriser des parcours d'entrepreneuriat en permettant des entrées et sorties plus faciles dans le métier;
- ~ de faciliter les questions de transmissions de fermes.

Dans la CAE, les entrepreneurs mutualisent notamment des fonctions supports assurées par des salariés spécialisés.

### Les partenaires actuels du projet :

Les partenaires du projet sont la coopérative La carline à Die, la SCOP ferme des Volontoux à Beaumont-Les-Valence et la SCIC Les Champs des Possibles en Ile de France. Les groupements d'agriculture biologique régionaux (GAB) sont associés à ce projet via l'ARDAB (association implantée sur le lieu du siège du GRAP). Le partenariat entre le GRAP et l'ARDAB vise aussi à contribuer à la réflexion sur une agriculture bio +, plus exigeante sur la dimension sociale et équitable de la filière biologique.

Raphaël **JACQUIN**  
ARDAB

### POUR EN SAVOIR +

Jean Luc CHAUTAGNAT,  
Associé et chargé de développement CoopAgri, GRAP SCIC SA à Lyon

09 72 32 33 17

[jean.luc.chautagnat@grap.coop](mailto:jean.luc.chautagnat@grap.coop)

ARDÈCHE

## Plantons des arbres !

**A**griBioArdèche travaille à la promotion et au développement de l'agroforesterie chez les agriculteurs ardéchois. Nous avons accompagné plusieurs groupes de producteurs à la plantation de haies, en partenariat avec l'association Mission Haies Auvergne, notamment auprès des éleveurs du plateau ardéchois mais aussi auprès de vigneron.

Notre approche consiste à exposer les bénéfices multiples de la haie champêtre, les règles de bonne conception ainsi que les aspects réglementaires et sociotechniques de la plantation. Puis nous accompagnons les agriculteurs dans le choix en fonction des typologies de projets, usages du bois, entretien de la haie en réalisant un appui individuel à la conception des projets de plantation (essences, localisations, paillage, matériel...). Enfin, nous organisons des commandes groupées de plants et fournitures et souhaitons aller jusqu'à un appui à la logistique (ex : partage de matériel type sous-soleuse pour préparer le terrain, ou dérouleuse pour paillages en films, ...).

Nous avons postulé au programme « Plantons en France » pour démultiplier sur le moyen terme des projets de plantation via un programme efficace d'information de promotion et de recrutement d'agriculteurs. L'objectif est de planter 5000 arbres en automne-hiver 2020-2021, chez environ 25 agriculteurs. C'est objectif apporte une pierre à l'édifice aux enjeux de biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Pour plus d'infos, contactez Rémi à Agri Bio Ardèche.

Benoît **FELTEN**  
Agri Bio Ardèche

HAUTE-LOIRE

## Les fermes bio éligibles aux PSE territorialisés : premier test en Haute-Loire

**L**es Paiements pour Services Environnementaux correspondent à des mesures de soutien financier aux bonnes pratiques agricoles. Ils peuvent relever de politiques publiques (ex. Ville de Munich) ou d'initiatives privées (ex. Vittel). Attention, un PSE peut en cacher un autre... pour en savoir plus, rendez-vous page 6 !

Dans le cadre de leur 11<sup>e</sup> programme, les Agences de l'eau mobilisent 150 millions d'euros (au total) pour financer l'expérimentation de nouveaux outils de paiements pour services environnementaux sur des zones tests. Pour être éligible, l'agriculteur devra remplir plusieurs conditions :

de mettre en avant les atouts de l'agriculture biologique dans la préservation des écosystèmes.

C'est une bonne nouvelle pour la cinquantaine de paysans bio situés en amont du Barrage de Lavalette qui pourront tester la contractualisation à partir de septembre 2021. Nous espérons que les conclusions de ces PSE expérimentaux seront favorables et qu'elles permettront le déploiement de ce dispositif territorialisé à d'autres secteurs. Enfin, nous souhaitons que ces PSE financent réellement les services environnementaux rendus, et qu'ils ne servent pas d'excuse aux autorités pour supprimer définitivement les aides au maintien en AB ailleurs ni qu'ils financent l'amélioration de pratiques encore loin de l'agro-écologie. Nous nous réjouissons donc de ce projet mais resterons vigilants sur ces deux derniers points.

Marie **POISSON**  
Haute-Loire Biologique.

- ~ **être volontaire**, en tant que fournisseur du service environnemental ;
- ~ **adopter des pratiques favorables** aux écosystèmes, donc par ricochet à la société dans son ensemble, par exemple : zéro phyto, allongement des rotations et diversification des assolements, prairies (de préférence permanentes), infrastructures agro-écologiques (IAE) ;
- ~ **ne pas cumuler avec d'autres aides bio ou MAEC** (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques).

Début juillet, l'Agence de l'eau Loire Bretagne a validé l'expérimentation de ces PSE sur des exploitations atligériennes volontaires en amont du barrage de Lavalette. Les fermes bio de ce territoire seront potentiellement éligibles à ce nouveau dispositif compte-tenu de la suppression de l'aide au maintien en AB par l'Etat puis par la Région en 2017 qui n'a pas souhaité prendre en charge cette aide et, de la fin des MAEC sur le territoire du Haut-Lignon.

Le conditionnel reste de rigueur car l'EPAGE Loire-Lignon et les organisations agricoles et environnementales doivent encore définir collectivement les pratiques favorables aux écosystèmes sur ce territoire à fort enjeu "Eau". En 2020 et 2021, Haute-Loire Bio se mobilise et participera activement à ces discussions stratégiques afin

CANTAL



## La diversification des élevages : vers les productions végétales

### La filière brassicole locale recherche des producteurs d'orge :

Le 30 juin, une dizaine d'éleveurs sont venus rencontrer les associés du GAEC de BOUSSAC et du GAEC des 2 Rivières pour connaître les spécificités de cette culture ainsi que les débouchés possibles. Les premières parcelles vont être moissonnées. Nous attendons le résultat des analyses ! Si le taux de protéines correspond à la demande des malteurs, les premières orges brassicoles bio du Cantal pourront être maltées puis brassées et dégustées localement !

Pour cette année, 5 ha d'orge ont été semés. Près d'une vingtaine d'hectares d'orge pourraient être valorisés en filière locale ! Bio 15 va continuer à travailler sur cette filière : production d'orge, maltage et brassage. N'hésitez pas à nous rejoindre !

### Les légumes de plein de champs sont aussi à la recherche de surface !

Les légumes de plein champs bio sont aussi fortement demandés ! Des journées techniques sont prévues cet été sur ces productions : gestion des ravageurs, conditions de conservation, bilan de campagne. Des rencontres seront également prévues pour organiser la commercialisation avec AuvaBio.

Lise **FABRIÈS**  
Bio 15

PUY-DE-DÔME

## Appuyons le développement de filières locales de qualité

Aujourd'hui, les habitudes alimentaires changent et ces nouvelles demandes représentent des opportunités pour structurer des filières locales de qualité et faire de l'alimentation un levier pour l'économie du territoire.

Dans ce cadre, le Grand Clermont et le Parc Naturel Régional (PNR) Livradois-Forez souhaitent contribuer à l'accompagnement de filières de proximité.

Pour cela, Bio 63 et la Chambre d'Agriculture ont été missionnées pour réaliser une analyse du potentiel des outils de transformation locaux et proposer une méthode de veille et d'échanges entre producteurs, transformateurs et acheteurs.

### Les objectifs de l'étude ?

- ~ Améliorer la structuration locale des filières
- ~ Ateliers individuels, collectifs ou unités industrielles, les outils de transformations locaux peuvent

constituer des leviers majeurs de la structuration de filières de qualité et rémunératrices.

L'enquête permettra également de déterminer les besoins et les attentes pour la transformation des produits issus des filières animales et végétales du territoire.

### ... De la fourche à la fourchette

A la suite de l'enquête, courant septembre 2020, des réunions seront organisées par filière avec des producteurs, des transformateurs et des distributeurs du PAT (Projet Alimentaire Territorial) Grand-Clermont et du PNR Livradois-Forez. Ces temps de rencontres par filière permettront d'échanger

collectivement sur les manques et les leviers d'actions pour développer des filières locales en produits transformés.

### Et après ?

Cette étude vise également à mettre en place un réseau de veille des activités de transformation du territoire. Les outils pour constituer ce réseau sont à construire et les avis de ces acteurs sur le sujet sont aujourd'hui essentiels.

Solenn **BRIOUDE**  
Bio 63

## NOUVELLES PRODUCTIONS

## La grenade en culture

**P**our répondre à une demande des producteurs en termes de diversification d'espèces, notamment plus adaptées aux changements climatiques, Agri Bio Ardèche a organisé une visite avec une dizaine d'arboriculteurs chez Thomas Saleilles à Bagnols sur Cèze (30) pour voir ses plantations de grenades ! Thomas Saleilles a repris le domaine familial en 2000. Les terres étaient occupées historiquement par des asperges, des oliviers et de la vigne. La vigne a été convertie en 2008 et dès 2010, il a commencé à planter 1 ha de grenades. Il en cultive maintenant 11 ha.

### Une production aux nombreuses variétés :

La visite a eu lieu en automne, afin de pouvoir déguster les fruits, dans le verger de collection variétale que possède Thomas Saleilles. Les variétés, pour la plupart, ont été ramenées de Turquie, par Thomas Saleille. Parmi les variétés présentes sur l'exploitation, nous pouvons retrouver :

- ~ la **"ACCO"**, variété au goût doux et sucré mais sur laquelle nous disposons de peu de connaissances sur sa résistance au gel ;
- ~ la **"Provence"**, variété adaptée à l'altitude, résistante au gel et très productive;
- ~ la **"Wonderfull"**, variété plus acide, plus colorée et qui se conserve relativement bien ;
- ~ la **"Hermione"**, variété de bouche bien adaptée à la vente directe;
- ~ la **"Seed less"**, variété intéressante par ses pépins très tendres.

Le grenadier peut donner des fruits dès la deuxième feuille mais c'est à partir de la troisième feuille que l'on commence à avoir une production intéressante. Il atteint son rendement le plus haut au bout de la septième année, avec 30 kg/arbre, soit 20t/ha.



### Technique et méthode de production :

L'exploitation est située sur une terre limoneuse, avec des plantations de 3 mètres sur 4. Lorsqu'il est nécessaire, l'arrosage se fait au goutte-à-goutte installé à 50 cm du plant, permettant ainsi au bulbe de rester humide. En effet, un arrosage trop proche, voire directement sur l'écorce, est un risque de maladies fongiques sur les plants. **L'irrigation ne doit pas être trop intense mais elle est nécessaire** pour obtenir un calibre intéressant du fruit. L'irrigation permet de gérer le grossissement et d'éviter l'éclatement du fruit, qui peut notamment arriver lors des épisodes cévenols en automne.

**Le grenadier demande peu d'interventions.** Mise à part quelques attaques de pucerons, il n'y a pas de ravageur ou de maladie à signaler. Thomas Saleilles **travaille le sol une seule fois**, au printemps, pour limiter la concurrence avec l'enherbement. Sur certaines parcelles non irriguées, le sol est travaillé plusieurs fois. Il est possible de planter des grenadiers en parcelles non irrigables mais la production et le calibre seront incertains et le risque d'éclatement du fruit sera présent.

**La taille est l'opération la plus importante**, car sans taille, il n'y a plus de repousse et plus de fruit. Il faut se munir de gants pour se protéger des nombreuses épines.

### De la récolte à la vente des fruits, du jus et des plants:

La récolte dépend du stade de maturation des fruits. Pour savoir si les fruits sont prêts à être récoltés (généralement en octobre), Thomas Saleilles ne se fie pas à un réfractomètre mais bel et bien à son goût. Une fois cueillie, la grenade ne mûrit plus. Sur ce domaine, c'est une équipe de prestataires qui réalise la taille et le ramassage. Un premier ramassage est effectué pour les grenades en bouche et ensuite un deuxième pour celles qui serviront à faire du jus.

En effet, selon leurs caractéristiques (espèce, acidité, couleur, goût), les grenades sont vendues en frais ou destinées à être transformées en jus. Pour la vente en frais, les grenades sont placées à la récolte en chambre froide (à 3 ou 4°C) et vont pouvoir ainsi être conservées jusqu'en décembre, pour pouvoir assurer les ventes au cours de cette période. Concernant la transformation, le rendement est d'environ 3 kilos de fruits pour faire 1L de jus. Thomas Saleilles a mis au point un pressoir spécifique afin de pouvoir extraire le jus mais limiter l'amertume des pépins. Il est conseillé d'avoir plusieurs variétés afin de réguler l'acidité et le sucré.

Les grenades et jus de grenades sont disponibles sur plusieurs plateformes : en coopératives, magasins spécialisés bio (60 Biocoop en France) ou directement sur le domaine.

**La Grenattitude est aussi une pépinière spécialisée dans la production de plants de grenadier** pour les agriculteurs avec un grand choix de variétés, et plants certifiés AB.

### De la suite dans les idées :

L'évolution envisagée serait de créer un réseau de producteurs afin de vendre les produits sous la marque « Grenattitude ».

Des visites du domaine sont organisées tous les jeudis après-midi sur RDV pour les agriculteurs. ■

Fleur **MOIROT**  
Agri Bio Ardèche

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Thomas Saleilles voir ses coordonnées sur

**la-grenattitude.com**

# Autoconstruire son séchoir pour être en phase avec ses besoins

TECHNIQUE

PPAM

Luca Carrel s'est installé au 1er janvier 2020 en association avec Le Sanglier Philosophe (Benoît Claude). Ils ont créé une seule entité avec deux sites de productions et de séchage, de part et d'autre du Massif des Bauges. Benoît est un pionnier de la cueillette, de la culture et de la transformation de plantes à parfum, aromatiques et médicinales biologiques en Bauges. Il s'était tout d'abord installé en Savoie sur la commune de Noyer, puis en Haute-Savoie : à Cusy (siège social et transformation) et à Viuz-la-Chiesaz (production et séchage) sur 80 ares. Luca est installé à Thormeroz avec 20 ares en production, de la cueillette et mise en route d'un atelier de séchage transformation. L'ensemble de la structure vise les 600 kg de plantes sèches annuelles pour 350 kg à l'heure actuelle.

## Le premier essai :

« L'outil que je vise n'est pas forcément adapté dans le cadre d'une installation individuelle. Je m'appuie beaucoup sur le fonctionnement historique du Sanglier Philosophe et je réfléchis plutôt à une évolution du système à deux associés », précise Luca à l'attention d'éventuels porteurs de projets qui cherchent à dimensionner leur outil en propre. Sur le site de Viuz, deux unités de séchage sont fonctionnelles dans un petit chalet de jardin avec un séchoir à air ventilé sur grandes claies peu profondes et un autre en caissons plus profonds, en air pulsé. « Pour mon installation à Thormeroz, j'ai commencé avec un séchoir du premier type avec de nombreuses grandes claies fines (1,30 m x 0,70m) mais j'en ai vite éprouvé les limites », témoigne le producteur.



↑ Claies trop grandes

En effet avec ce type de séchoir, avec un problème de ventilation insuffisante, des claies peu maniables, les performances sont faibles : le séchage mettait entre 3 jours pour les plantes faciles et 1 semaine pour des plus difficiles comme l'ail des ours. « Mon système ne me permettait de sécher que 30 kg de plantes fraîches par séchoir et au maximum 2 séchoirs par semaine. C'était trop peu pour l'activité que je désirais mener. Il me fallait revoir mon système, confie Luca. N'ayant pu participer à la formation proposée par l'ADABio en 2018, je me suis inscrit à une formation proposée par le Syndicat des SIMPLES avec le même intervenant. Thibaut Joliet (producteur et formateur au CFPPA de Montmorot) nous apporte vraiment les outils pour créer et dimensionner le séchoir correspondant à nos besoins. »

## Un outil adapté :

Le nouveau séchoir a un volume équivalent à l'ancien mais il est moins profond (1m pour les 1,50m du précédent). Il a une capacité, sur 12 claies, de 80 kg de plantes fraîches maximum mais rendement idéal à 60kg. « Pour mon évaluation de capacité, je suis parti de mes pics d'activité par semaine, que j'ai estimés à 100 kg avec surtout de la cueillette sauvage. Les gros pics de production de mélisse et de menthe sont plutôt séchés chez Benoît. Avec deux séchoirs par semaine et un peu de marge, j'ai opté pour du 60 kg de séchage », précise Luca. Le nouveau séchoir mesure 1,90m de haut, 1m de profond et 2,60m de large séparé en trois colonnes : la première est le local technique, les deux suivantes sont des colonnes de 6 claies.

SAU  
100 a

350 KG/AN  
DE PLANTES SÉCHÉES  
OBJECTIF  
600 KG/AN



↑ Le nouveau séchoir ↓





↑ Thym et cassis dans le nouveau séchoir

**les performances sont là. Le séchage va de 24h pour les plantes faciles à 48 h pour les plus difficiles**

« Et il peut être évolutif. Je peux rajouter un module de séchage au bout des deux autres en ajustant la puissance de ventilation et de déshumidification », s'enthousiasme le producteur. Les claies font 0,80 x 0,70 ce qui est beaucoup plus maniable que les anciennes. Celles-ci sont très ajustées au coffrage global afin d'obliger l'air pulsé à travers la végétation à sécher. L'air est soufflé grâce à un ventilateur. « Normalement, je devrais avoir un ventilateur de 1500 à 2000 m<sup>3</sup>/heure. Mais du fait du confinement, j'ai eu du mal à me fournir et j'ai pu récupérer celui-ci de 900 m<sup>3</sup>/heure auprès de l'Étoile verte (Producteurs de PPAM en Chautagne), souligne Luca. De même j'ai récupéré le déshumidificateur de mon premier séchoir et il est aussi un peu sous dimensionné » Néanmoins, les performances sont là. Le séchage va de 24h pour les plantes faciles à 48h pour les plus difficiles. Le séchoir peut travailler en circuit fermé avec ventilation et déshumidificateur et chauffage si besoin. La capacité à déshumidifier augmente de manière exponentielle avec la montée de la température. L'idéal est de travailler entre 30°C et 40°C.

Et en été, des tuyaux récupèrent l'air chaud et sec dans les combles de la maison, le ventilateur le souffle à travers les plantes et il est évacué à l'extérieur. « Au départ, je travaillais de façon empirique, en basculant en circuit ouvert dès

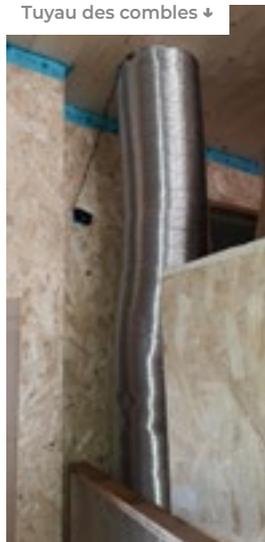
Chauffage et trappe ouvert/fermé ↓



Module ↓



Tuyau des combles ↓



Déshumidificateur ↑



qu'il me semblait faire chaud mais ce n'était pas toujours satisfaisant. J'ai acheté deux petits hygromètres à terrarium (un pour les combles et un pour le séchoir) et j'ai constaté qu'avec ma localisation, il était rare de pouvoir basculer sur le circuit du toit avant 15h. Quand je le faisais avant, je réhumidifiais les végétaux séchés pendant la nuit. C'est un tout petit investissement (12€ l'un) mais pour une grande amélioration du pilotage. » L'avantage, pour Luca, du séchoir accolé à sa maison d'habitation, est de pouvoir piloter le séchage au plus précis, et d'obtenir ainsi un séchage plus économique d'un point de vue énergétique en profitant de l'air sec et chaud généré naturellement par la toiture.

**Coût :**

Hors machines, car pour l'instant le séchoir n'est pas équipé avec le bon dimensionnement, ce séchoir revient à **environ 1000 €**. Dans l'idéal, Luca aimerait trouver un ventilateur avec variateur, dimensionné pour 3 modules. Ainsi il pourrait gérer la puissance en fonction du volume rentré au séchoir et envisager l'extension.

**Cela fait plus de logistique et de transport de plantes mais ainsi tous les séchoirs sont optimisés. Cela permet de pouvoir récolter au bon moment, quand les plantes sont au bon stade et les conditions météo idéales.**

**Optimisation :**

Deux sites de production et de séchage mais une gestion globale, ainsi Luca peut éviter de sous utiliser son séchoir par exemple en effectuant une grosse récolte de thym à Viuz dont une grosse part sera séchée à Viuz et l'autre à Thormeroz. « Cela fait plus de logistique et de transport de plantes mais ainsi tous les séchoirs sont optimisés. Cela permet de pouvoir récolter au bon moment, quand les plantes sont au bon stade et les conditions météo idéales », conclut-il. Il faut également toujours veiller à équilibrer son séchoir pour un fonctionnement optimal. Luca a également constaté que son séchoir peut être évolutif et passer jusqu'à 24 claies moins remplies pour des végétaux plus fragiles comme les fleurs.

Arnaud **FURET**  
ADABio

# Fertilité des sols en maraîchage, tour d'horizon du groupe MaraîSol 74

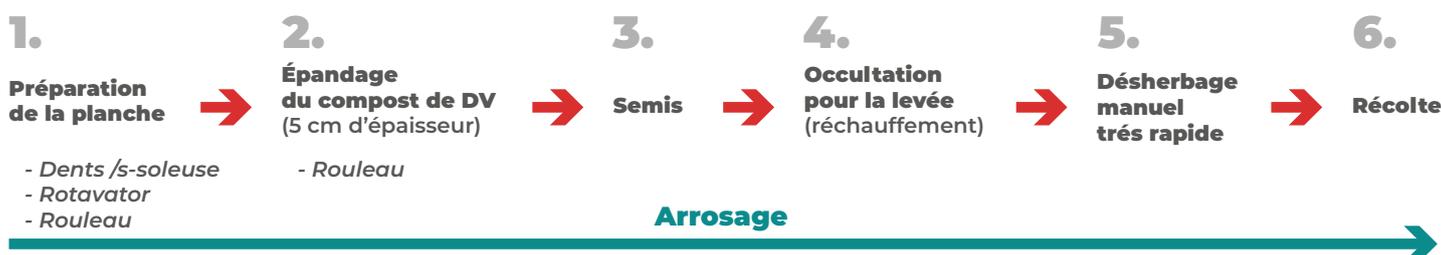
L'ADABio accompagne un groupe de 14 maraîchers sur la thématique de la fertilité des sols en Haute-Savoie. Une première formation a eu lieu en 2018 sur la fertilité des sols et l'interprétation des analyses de sol, avec Karim Riman. L'agro-écologue est revenu en 2019 pour approfondir les interprétations et échanger sur des pratiques à mettre en œuvre pour améliorer la fertilité.

Les enjeux et les leviers associés, ressortis de l'interprétation des analyses des maraîchers, sont regroupés dans le tableau suivant :

ENJEU	LEVIER
<b>Excès de Ca</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Augmenter la <b>biologie du sol</b></li> <li>▶ <b>Apports de sulfates</b> (Brassicacées, Ca, K, Mg)</li> <li>▶ <b>Aération mécanique</b></li> <li>▶ <b>Apport de purins</b> (pH bas)</li> <li>▶ <b>Sulfate de fer</b> (tisane d'ortie)</li> <li>▶ <b>Diminuer l'irrigation</b></li> <li>▶ <b>Avoir de la matière organique active</b> : fumier frais, engrais verts jeunes</li> </ul>
<b>Manque de Ca</b>	Apport de Ca sous forme de carbonate de calcium
<b>Manque de K // excès de Mg</b>	Apport de sulfate de potassium (kalisop)
<b>Optimisation de la structure (ressuyage)</b>	Engrais verts
<b>Améliorer le taux de MO humifiées</b>	Apport de matières organiques mûres (compost)

En parallèle de cela, les maraîchers testent et échangent sur des pratiques visant à mieux gérer le désherbage tout en favorisant leur sol. L'objectif est aussi de limiter l'utilisation de plastique dans un souci de réduire les produits issus du pétrole contribuant au dérèglement climatique.

Itinéraire technique de l'essai carottes ↓



## ZOOM SUR : Semis de carottes sur lit de compost de déchets verts (DV)

Jardins du Taillefer

Dans l'optique de réduire le temps de désherbage sur la carotte, un semis sur lit de compost de DV a été réalisé pour la première année en 2019 aux jardins du Taillefer. Les carottes ont été semées en 5 lignes par planche de 1,20 m dans le compost de DV. Etant satisfait de ce premier essai, le maraîcher a semé 6 à 7 rangs de carottes en 2020 : comme la technique ne nécessite pas de binage, les rangs peuvent être resserrés.

### A PRÉVOIR EN + :

**Un semi-remorque de compost de DV** : (27 T = 510 euros sur 15 planches) soit 380 euros pour 1000m<sup>2</sup>, 100L/m<sup>2</sup>

**Temps d'épandage** : 30 minutes pour une planche de 60 m soit 7h pour 1000m<sup>2</sup>

**Densité x 2** et production plus importante

### A RETIRER :

**3 passages** de bineuse

**Désherbage manuel** (4h pour 1000m<sup>2</sup>)

Le maraîcher témoigne que cette densification participe aussi à la rentabilité de la culture : le rendement supérieur ainsi obtenu compense le coût du compost de DV...

Parti pour adopter cette pratique, Cyril souligne qu'un accès suffisant à l'eau reste indispensable pour mettre en œuvre cet itinéraire technique car le compost de DV est très séchant, notamment au moment de l'implantation de la culture. Ensuite, il contribue à maintenir l'humidité du sol et limiter l'évaporation de l'eau. Il note aussi que l'apport de compost de DV améliore la structure de son sol argilo-limoneux.

## Semis de carottes sur paillage de chanvre recouvert au compost de DV

### Le Pré Ombragé

L'essai vise à réduire le temps de désherbage sur la carotte tout en réduisant les quantités de compost de DV difficilement dégradé dans ses sols limono-argilo-sableux.

Philippe cherche des alternatives au plastique et s'est tourné vers le paillage en chanvre. Il a testé une plantation d'épinards sur tapis de chanvre, sans résultat encourageant. De plus, le chanvre est difficile à trouver, par rapport à des bâches tissées, pour effectuer les plantations. Tout de même très intéressé par ce matériau, il teste cette année un semis de carotte à la volée sur paillage de chanvre et recouvert de compost de DV, sous-abri et irrigué au goutte-à-goutte. Les graines de carottes sont mélangées à du sable pour faciliter le semis. Un léger passage de râteau, très superficiel, est effectué après le semis.

#### A PRÉVOIR EN + :

**Paillage en chanvre :** 1euro/m<sup>2</sup> (sans livraison)

**Temps de déroulage** du chanvre

**Temps de paillage avec le compost de DV** avec un épandeur adapté

**Compost de DV :** 20L/m<sup>2</sup>

#### A RETIRER :

**Semis plus rapide**

**Binage :** passage de houe maraîchère

**Désherbage manuel :** il ne reste qu'un passage très rapide pour retirer quelques chardons

La levée s'est très bien passée, un léger désherbage manuel très rapide a été effectué, peu d'adventices ont traversé le chanvre et les carottes se récoltent facilement. Elles sont belles et non fourchues. L'arrosage reste cependant indispensable pour cette technique. Philippe conseille aussi de protéger le tas de compost de DV des graines anémophiles, qui se disséminent par le vent (type pissenlit), avec une bâche lors du stockage.

Le chanvre est très intéressant : lorsqu'il se dégrade, il se maintient aggloméré ce qui conserve relativement bien son caractère occultant. Satisfait, Philippe va tester cet itinéraire technique en plein champ, avec un système de micro-aspiration. Cependant, il reste un paillage onéreux, difficile à trouver et à dérouler. C'est pourquoi Philippe a eu l'idée d'utiliser du papier kraft (0.20 euro/m<sup>2</sup>) recouvert d'un paillage de compost de DV. A terme, afin de réduire davantage le coût de cette technique, il va essayer de couvrir avec un mélange de compost, de déchets verts et de paille. Des questions restent en suspens quant à la faculté d'occultation et vitesse de dégradation du papier kraft dans le sol.

## Plantation de mâches sur tapis de chanvre

### Le bouquet Savoyard

L'objectif est de réduire l'utilisation du plastique, gagner du temps de plantation ou semis car les mottes/graines sont posées directement sur le tapis de chanvre, limiter les adventices et réduire le désherbage.

Jean-François a testé la plantation de mâche en mottes. Il a aussi testé un semis de radis sur du chanvre avec trois couverts : sable, terreau, sable+terreau, tout cela sous-abri.

Les plants sur tapis de chanvre ont présenté un retard de développement par rapport aux plants sur paillage plastique. Mais au final, bien arrosée, la mâche est aussi jolie sur chanvre que sur plastique.

Pour les radis, la germination s'est mieux passée sur la modalité chanvre + terreau. Cependant à la récolte, les radis cueillis sur la modalité « sable » étaient plus jolis (non piqués) que ceux des autres modalités comprenant du terreau.

Le chanvre est 10 fois plus cher que le plastique et plus long à poser : environ 2,5 fois plus que le plastique à la dérouleuse. Cependant il permet une économie de 2 désherbages à la main.

Là encore, l'irrigation est indispensable car le chanvre retient l'eau. Il faut donc maintenir le paillage humide, jusqu'à ce que les plantules soient vigoureuses et aient un appareil racinaire bien ancré dans le sol. Jean-François va aussi tester le paillage de chanvre en plein champ, là où il a déjà remarqué qu'il se dégrade plus rapidement et où les conditions sont moins contrôlées...

—  
Céline **VENOT**  
et Rémi **COLOMB**  
**ADABio**

Vous retrouverez les essais des maraîchers du groupe dans la rubrique dédiée du forum de l'ADABio

<https://forum.adabio.com>





## L'agropastoralisme en viticulture : une aide à la gestion de l'enherbement.

**S**ur le coteau d'Aiton, à l'entrée de la Maurienne, en Savoie, trois vignerons, Bernard Bachellier (les Sartos du Bec), Maxime Dancoine (Domaine de l'Aitonement) et Cyril Donzel se sont réunis pour organiser de l'agropastoralisme avec le concours des brebis de Juliette Castagneris, éleveuse d'ovins allaitants avec une activité de ferme ambulante à Saint Alban d'Hurtière\*.

### L'avis des vignerons :

#### Une gestion du pâturage peu contraignante :

Les brebis, ou plus précisément les agnelles, sont sur le coteau d'Aiton depuis fin novembre. Elles sont 12 à pâturer au pied des ceps de Mondeuse, Altesse, Douce Noire, Jacquère... Les vignerons ont construit un abri dans une parcelle de verger central sur le lieu-dit les plantets. Ils font d'abord tourner les brebis sur des parcs qui donnent tous sur cet enclos avec abri. A partir du mois de février, les brebis sont réparties sur une nouvelle zone, au-dessus du chemin, qui est découpée en deux parcs successifs, cette fois-ci sans accès à l'abri. Puis en mars, elles retournent en bergerie et prairie de pâture (malheureusement 8 des 12 ont péri suite à une attaque de loup ce printemps). Elles n'ont pas besoin d'eau pour vivre sur le coteau en cette saison. L'eau présente naturellement leur suffit. Les vignerons ont juste à apporter une pierre de sel en complément.

Les brebis circulent sans contraintes dans les vignes en gobelets. Dans les vignes palissées, si le premier fil est bas, elles circulent de bas en haut et de haut

en bas en suivant les lignes, si le fil est haut, elles passent par-dessous en forçant un peu. Les petits gabarits sont les bienvenus. Les changements de parc sont faits à l'appréciation visuelle. « Nous voyons si elles ont bien brouté la parcelle sans aller à du surpâturage, relate Bernard Bachellier. Nous mettons en place le début du parc suivant concomitant avec le premier puis faisons basculer dans ce nouveau parc, agrandi ensuite avec les filets retirés du premier parc. Nous avons un peu plus de longueur de filet que le besoin pour un parc, ce qui permet de faire avancer les brebis sur le coteau de vigne sans grandes contraintes logistiques. »

***"Elles ont même décapé les vieilles souches du lierre grim pant. Cela fait une belle mise au propre"***

#### Des effets positifs sur les vignes :

Pour ce qui est de la gestion de l'herbe, cela semble satisfaisant et devrait permettre de retarder le premier passage et donc de gagner du temps au printemps suivant. « Elles ont même décapé les vieilles souches du lierre grim pant.

Cela fait une belle mise au propre », déclare le vigneron satisfait. Pour ce qui est de la fertilité du sol, le faible chargement d'animaux et leurs petits sabots devraient plutôt aérer le sol que le tasser. « Pour ce qui est de l'apport de fertilisation via les déjections, des études faites dans d'autres vignobles sont plutôt sceptiques sur une réelle efficacité, signale Maxime Dancoine. Mais si cela nous fait déjà gagner sur la gestion de l'enherbement... » Dans les vignes de Cyril, il y avait des grosses touffes de ray grass qu'il avait du mal à gérer en saison. Si ce n'est pas leur nourriture de prédilection, vis-à-vis de la jolie diversité qu'offre le coteau, les brebis finissent par s'en nourrir. Cela devrait donc faciliter le travail à la reprise.

L'agropastoralisme dans les vignes demande néanmoins une organisation pour la taille. En effet, les brebis ne sont parquées que dans des parcelles non taillées. La taille est réalisée après pâturage. « Nous avons peur qu'avec des petites cornes laissées sur les ceps, les brebis s'accrochent avec leur épaisse toison et que les coursons cassent quand les brebis veulent se dégager », explique Bernard.



Au-delà du travail réalisé par les brebis, les vigneronnes éprouvent beaucoup de plaisir à les voir évoluer dans le coteau. Elles mettent de l'animation et donne un côté bucolique à leurs parcelles de vigne.

### Comment protéger les jeunes plants ?

« Notre grosse crainte, par rapport à cette technique, précise Bernard Bachellier, concernait les jeunes plants. Nous avons peur qu'elles les abiment. Nous avons donc testé diverses techniques de protection. »

La protection basique en viticulture, en manchon protecteur, n'a pas donné entière satisfaction. D'une part car l'été, avec les épisodes de canicules, cela a eu tendance à faire chauffer les jeunes plants et à les brûler, et d'autre part, les brebis ont été attirées par ces manchons et ont tiré dessus. Le risque qu'elles blessent les ceps était alors plus grand avec les manchons que sans.

Des protections en tortillon plastique ont également été testées. Elles aussi ont attiré les brebis. « Au final, sur les vignes en gobelets, en attachant bien les jeunes plants à l'échalas, les brebis viennent brouter au plus près du plant sans le blesser, témoigne Bernard. Les jeunes plants avaient quand même été piochés à l'avance sur 20 à 30 cm pour ne pas trop tenter les brebis. Sur les vignes en treille, chez Cyril, une protection a été faite avec un encadrement par des petits tuteurs en bambou. Pour 2020, une protection par des cavaliers en fer à béton sera testée. « Cela protégera de la débroussailluse et du piétinement par les brebis », précise le vigneron.

### L'avis de la bergère :

« C'est très satisfaisant comme échange. Cela permet d'économiser du foin sur l'hiver et avec les saisons de plus en plus compliquées que nous avons au niveau de la récolte de foin, c'est une bonne voie d'adaptation, témoigne Juliette. Nous en avons discuté avec d'autres éleveurs ovins de la Maurienne. Si nous avons d'autres opportunités de mettre nos troupeaux au pâturage pendant la période hivernale, ce sera un gros plus pour nous. Le fait qu'elles soient au pâturage le plus longtemps possible est aussi une bonne chose pour leur santé. Elles développent leur immunité. Je ne les soigne qu'aux huiles essentielles. » La bergère note que les brebis sont en très bonne santé, que les vigneronnes parte-

**"C'est très satisfaisant comme échange. Cela permet d'économiser du foin sur l'hiver"**

naires s'en occupent très bien et « que l'herbe est bonne sur le coteau ». Pour le confort des brebis, ils ont construit un abri. Elles ne s'y rendent pas souvent mais en cas de pluies battantes, il est le bienvenu.

Les vigneronnes sont en agriculture biologique. Ils privilégient la phytothérapie (tisanes d'osier, bourdaine, reine des prés, décoction de prêle) et ils utilisent le moins de cuivre possible. Ils atteignent en moyenne 2 kg de cuivre par ha environ, voire moins. Ceci est une condition de réussite car c'est un métal qui empoisonne les ovins.

Pour que l'échange soit profitable pour tous, il est important que les brebis choisies soient assez sociables, afin de pouvoir être gérées assez facilement par des non-professionnels de l'élevage ovin. Pour cette première expérience, ce sont des agnelles qui ont été apportées (ou de plus vieilles brebis qui ne portent pas). « En effet, pour des brebis gestantes, il faut les rentrer et changer leur alimentation dans le dernier mois avant la mise bas. Il pourrait néanmoins être envisagé de mettre certaines brebis à contribution sur la période entre novembre et janvier, » précise l'éleveuse.

### Et l'année prochaine :

Tous semblent partants pour renouveler l'expérience, éventuellement avec deux troupeaux d'une petite dizaine de brebis, ce qui permettrait d'intégrer de nouveaux secteurs.

Arnaud **FURET**  
ADABio

**\*lafermeenchemin.wixsite.com/fermeambulante**

# Obligation de sortie des veaux en AB : Comment l'appliquer dans mon élevage ?

L'obligation d'accès à l'extérieur pour les jeunes animaux en phase lactée n'est pas une évolution de la réglementation, mais une évolution de son application par les organismes certificateurs (OC) et l'INAO. Ces éléments figurent déjà dans le guide de lecture (outil support des OC pour leurs audits) de l'INAO. Le cahier des charges impose que les herbivores bénéficient d'un accès permanent à des espaces en plein air, de préférence à des pâturages. Jusqu'à présent, cette mesure n'avait pas fait l'objet de sanction par les OC. Cette mise en conformité intervient dans le cadre de l'application du nouveau règlement de l'Union Européenne, UE, au 1er janvier 2021. La question de l'accès des veaux à l'extérieur y sera confirmée et précisée. Fin 2019, l'INAO a demandé aux OC de prévenir les producteurs de cette règle et d'inciter les mises en conformité dans le courant de l'année 2020.

## 1. RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION SUR LE LOGEMENT DES VEAUX

### Conditions de logement des jeunes veaux :

Le logement des veaux au-delà d'une semaine doit se faire dans des cases collectives dans le respect des surfaces obligatoires (annexe III du règlement UE n°889/2008). Un veau pourra ponctuellement se trouver seul dans une case prévue pour accueillir plusieurs veaux. L'attache permanente des veaux n'est pas autorisée en bio. Les techniques de claustration, de muselière ou encore de logement sans litière sont interdites.

### Accès à une aire d'exercice extérieure et accès au pâturage :

Les jeunes animaux en phase lactée ne sont pas considérés comme des herbivores au sens strict de la réglementation bio, et ne sont donc pas soumis à l'obligation d'accès au pâturage « à chaque fois que les conditions le permettent » (art. 14 § 2 du RCE/889/2008). L'âge à partir duquel l'animal devient herbivore n'est pas précisé dans le règlement bio. Cependant, à défaut d'avoir accès aux pâturages, les jeunes animaux sous alimentation lactée doivent obligatoirement avoir accès aux surfaces intérieures et aux aires d'exercice extérieures prévues à l'annexe III du RCE/889/2008. Cet accès à l'extérieur ne sera obligatoire que lorsque les conditions le permettent.

## 2. PRÉCISION SUR LA MISE EN CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT

### À partir de quand va s'appliquer cette obligation ?

Cette obligation étant déjà inscrite dans le règlement, elle doit être appliquée dès maintenant. Toutefois dans la mesure où cette évolution dans l'interprétation de cette règle est récente et implique des investissements pour les éleveurs, les sanctions vont être différées. Le Comité d'Agrément et de Contrôle de l'INAO va définir un calendrier d'entrée en vigueur du régime de sanctions.

### À quoi devra ressembler cette aire d'exercice ?

Il est interdit de couvrir totalement cette aire d'exercice extérieure, mais il devrait être autorisé de la couvrir partiellement (point 1. de l'article 14 du RCE 889/2008, également repris dans le RUE 848/2018). Le 26 juin dernier, l'INAO aurait arbitré sur la possibilité de couvrir à 95 % maximum ces aires d'exercice. Le texte officiel est attendu. Les côtés ne doivent pas être bardés. Ces deux points restent à préciser, mais il est probable que les 3 côtés de cette aire d'exercice doivent être ouverts. Le sol peut être bétonné, auquel cas il faut pouvoir récupérer les jus. Le caillebotis intégral est interdit, il peut recouvrir au maximum 50 % de la surface. L'aire d'exercice peut être une pâture.

POIDS VIF MINIMAL (KG)	À L'INTÉRIEUR (M <sup>2</sup> /TÊTE)	À L'EXTÉRIEUR (M <sup>2</sup> /TÊTE)
Jusqu'à 100	1,5	1,1
Jusqu'à 200	2,5	1,9
Jusqu'à 350	4,0	3,0
Supérieur à 350	5 avec un minimum de 1m <sup>2</sup> /100kg	3,7 avec un minimum de 0,75 m <sup>2</sup> /100kg

Les surfaces minimales intérieures et extérieures sont les suivantes ▶

## EN BREF

Les éleveurs et éleveuses bio doivent impérativement répondre à cette obligation réglementaire d'accès à l'extérieur. Le réseau FNAB est conscient de la complexité que cela peut représenter pour de nombreuses exploitations : selon le système d'élevage en place ou selon la configuration de l'exploitation. Dans certaines exploitations, les adaptations seront faciles à mettre en place, alors que pour d'autres, elles nécessiteront un investissement plus important. C'est pour ces raisons que le réseau FNAB est pro-actif sur ce sujet. Il reste vigilant sur ce qui est techniquement faisable sur les fermes pour défendre les intérêts des producteurs bio, en s'assurant que la portée des négociations soit en accord avec les valeurs de la charte FNAB. Dans quelques mois, nous aurons davantage d'éléments à vous transmettre sur le résultat des négociations engagées auprès de l'INAO.

Marianne **PHILIT**  
**ARDAB**

sur la base des travaux  
d'Elodie **BOUDEELE**  
(GAB du Finistère),  
de Virginie **PARRAIN**  
(Bio en Normandie)  
et du réseau **FNAB**

POUR EN SAVOIR +

[www.produire-bio.fr](http://www.produire-bio.fr)

### À partir de quel âge s'appliquera cette obligation ?

Les veaux peuvent rester en case individuelle pendant leur première semaine de vie. Au-delà, ils doivent impérativement être logés en collectif. C'est à partir de cet âge qu'ils devraient avoir accès à une aire d'exercice extérieure. Après le sevrage, les veaux devront obligatoirement pâturer si le sevrage a lieu en période de pâturage.

### Est-ce que cette obligation s'appliquera toute l'année ?

L'accès à l'aire d'exercice est obligatoire quand les conditions le permettent, ce qui est apprécié par l'OC en fonction de la région et de la météo de l'année.

### Quels seront les risques en cas de non-respect de la réglementation ?

Le calendrier du régime de sanctions n'est pas encore défini. Lors d'un contrôle, votre OC n'a pas à vous sanctionner pour le non-respect de cette règle, mais il peut vous notifier un écart (autrement dit une non-conformité ou un manquement), sous la forme d'un avertissement. Quand la date à partir de laquelle les sanctions s'appliqueront sera connue, le non-respect de la réglementation concernant l'obligation d'accès à l'extérieur pourra entraîner une sanction, c'est-à-dire le déclassement du lot lors du premier contrôle, puis un écart majeur et la suspension de la certification de l'élevage si aucun aménagement n'était réalisé après 2 contrôles.

### RÉGLEMENTATION ET POSITION DU RÉSEAU : DES AJUSTEMENTS À VENIR

L'ARDAB, les GAB d'Auvergne-Rhône-Alpes et la FRAB AURA participent activement aux prises de position FNAB sur le sujet. Le réseau négocie pour une obligation d'accès à l'extérieur à partir de 1 mois d'âge ainsi que pour une obligation d'accès aux pâturages à partir de 8 mois. Ces obligations restent conditionnées par le fait que le contexte pédoclimatique de l'élevage permette la sortie des animaux. Cet arbitrage a pour but de faciliter les conditions d'adoption des veaux par d'éventuelles nourrices et de réduire les contraintes imposées pour des lots quittant l'élevage avant l'âge de 3 semaines

## 3. RÉFLÉCHIR À SON AMÉNAGEMENT : QUELLES SOLUTIONS ?

Sur certains élevages, les solutions sont assez simples à imaginer mais souvent c'est toute l'organisation du bâtiment qu'il faut repenser. Quelle que soit la solution choisie, il faut bien étudier sa mise en œuvre pratique, évaluer les avantages et les inconvénients et rester vigilant sur de nombreux points : respect du cahier des charges AB, respect du bien-être animal, gestion des effluents et récupération des jus, accès à l'abreuvement et facilité de surveillance, etc.

Voici un état des lieux de différentes possibilités envisageables en élevage :

SOLUTIONS	ATOUTS	CONTRAINTES
<b>1. Adapter la nurserie en lui donnant un accès à une courette ou à un parc extérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Système de distribution du lait inchangé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Adaptation possible selon les configurations : présence d'un espace adjacent à la nurserie nécessaire.</li> <li>► Prévoir plusieurs courettes, s'il y a plusieurs lots d'animaux</li> </ul>
<b>2. Faire élever ses veaux par des vaches nourrices au pâturage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Pas d'évolution de la nurserie</li> <li>► Pas de transport du lait</li> <li>► Apprentissage des jeunes au fil facilité</li> <li>► Valorisation de vaches « à problèmes »</li> <li>► Meilleur développement des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Nécessité d'avoir des surfaces disponibles à proximité de l'exploitation pour assurer la surveillance</li> <li>► Temps de travail pour l'adoption des veaux par les nourrices et la surveillance</li> <li>► Coût alimentaire des nourrices</li> </ul>
<b>3. Mettre en place des niches collectives type igloo avec une courette extérieure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Rapide et simple à mettre en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Transport du lait : besoin de disposer d'espace à proximité de la laiterie</li> <li>► Coût de l'investissement</li> <li>► Temps de nettoyage supplémentaire</li> </ul>
<b>4. Mettre les veaux en herbage et au pâturage tournant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Éducation au pâturage très jeune</li> <li>► Pas d'évolution de la nurserie</li> <li>► Favorable aux vêlages de printemps</li> <li>► Meilleur développement des jeunes</li> <li>► Valorisation des pâtures moyennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Mise en place d'un abri et de clôtures</li> <li>► Complication du travail liée au transport et à la distribution du lait</li> </ul>
<b>5. N'élever ses génisses que l'hiver quand il n'est pas obligatoire de donner un accès à l'extérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Pas d'évolution de la nurserie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Conditions d'élevage plus difficiles et plus de problèmes sanitaires</li> <li>► Pic de lactation l'hiver entraînant un besoin de fourrages de qualité l'hiver, voire de concentrés</li> </ul>

**Attention :** Il est préférable d'attendre les éclaircissements réglementaires avant d'engager des travaux et aménagements coûteux sur vos élevages ! **Aucun texte réglementaire n'est ratifié à ce jour.** Vos organismes certificateurs sont chargés de répondre à vos questions, n'hésitez pas à les solliciter pour éclaircir votre situation. Votre GAB est également à votre écoute. Faites nous part de vos témoignages, de vos conseils d'aménagement, de vos contraintes. Cela enrichira le collectif et consolidera les prises de position du réseau.

TECHNIQUE

GRANDES  
CULTURES

DIVERSIFIER LA ROTATION

## Suivi de parcelles de cameline biologique en Drôme de 2017 à 2019

Les surfaces de production de cameline, biologiques et conventionnelles, sont anecdotiques en France et en particulier dans le département de la Drôme. Toutefois, certains producteurs biologiques souhaitent développer cette culture, dans des systèmes céréaliers sans irrigation avec des terres à faible potentiel, afin de diversifier leur rotation et leurs sources de revenu. C'est le cas dans les Baronnies (sud-est du département), où une production existe depuis plusieurs années et tend à augmenter grâce à un débouché offert par l'huilerie Emile Noel située dans le Gard. Cependant, il existe peu de références techniques et économiques sur cette culture et encore moins en agriculture biologique. L'association Agribiodrôme a donc été sollicitée par ces producteurs pour réaliser un suivi de parcelles et ainsi identifier les facteurs déterminants dans le rendement et la qualité des graines de cameline.

Une dizaine de producteurs ont été suivis par Agribiodrôme de 2017 à 2019. Des relevés ont été effectués sur une quinzaine de parcelles chaque année, essentiellement situées dans les Baronnies mais aussi sur la plaine de Montélimar. Chaque suivi a permis de croiser les observations des producteurs, le suivi du développement de la culture et de son enherbement, les quantités récoltées et les taux d'extraction de l'huile mesurés par l'huilerie Emile Noël. Cela a permis de tester l'influence des facteurs suivants sur le rendement et la qualité de l'huile : **conditions pédoclimatiques, variétés, associations de culture, fertilisation.**

Les autres pratiques (désherbage, semis et précédents) n'ont pas été retenues dans les facteurs à suivre et chaque producteur a donc mis en place la culture sur sa ferme en suivant un itinéraire standard et défini.

La revue bibliographique pendant l'étude nous a apporté quelques enseignements sur le cycle très court de la culture, sur sa résistance au froid, à la chaleur et au manque d'eau. Une thèse sur cette culture conduite en 2019 dans l'Oise nous a permis de confirmer certaines hypothèses et d'apporter des éclairages nouveaux sur la corrélation entre le rendement et la disponibilité

en azote à la floraison, ainsi que sur le lien entre les températures et le taux en acides gras polyinsaturés.

### Résultats du suivi de parcelles sur 3 années

#### 1. CONDITIONS PÉDOCLIMATIQUES ET CYCLE BIOLOGIQUE DE LA CAMELINE:

La cameline est une culture qui est affectée par les grandes variations climatiques du sud-est de la France : elle ne supporte pas le gel tardif, pas les pluies trop abondantes du printemps, ni la sécheresse. Ces difficultés sont amplifiées en terrain lourd et peu drainant. Par ailleurs, tout accident dans le développement de la culture conduit à des rendements très diminués et un enherbement important. En effet, en raison de son cycle très court, la cameline ne dispose pas de mécanisme de rattrapage des accidents de culture.

Il faut donc **mettre en place des conditions optimales de démarrage et de développement de la culture : terrains légers, drainants, qui peuvent même être caillouteux.** Il faut éviter un semis trop précoce (avant fin mars) qui pourrait l'exposer aux gelées tardives ainsi

qu'un semis trop tardif (après le 15 mai) qui risque de l'exposer à la sécheresse estivale. Il faut adapter ses dates de semis à l'altitude, à l'orientation et au sol de la parcelle, ainsi qu'aux normales saisonnières, afin de se situer dans l'optimum climatique pour une bonne levée : 1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril en plaine, 3 dernières semaines d'avril en montagne.

En cas d'accident, il est préférable de broyer la culture et de la réimplanter (s'il n'est pas trop tard) ou d'implanter une autre culture.

La cameline nécessite des précipitations régulières (mais pas abondantes) entre le semis et la floraison pour se développer dans de bonnes conditions. La floraison est, d'après la thèse de M. Leclère en 2019, la période critique pendant laquelle plusieurs conditions sont nécessaires : disponibilité en eau et disponibilité en azote, qui semblent avoir un rôle déterminant sur le rendement final.

#### 2. VARIÉTÉS TESTÉES

Au total, 4 variétés ont été testées sur les 3 années : Calena, Zuzana, CCE11 et une variété dont nous ne connaissons pas l'origine mais qui a été multipliée sur une ferme des Baronnies et que nous avons appelé Tofagne, du nom de la zone de multiplication.

Probablement du fait de son adaptation, la variété Tofagne s'est imposée comme la variété de référence pour la production en Drôme, en raison de sa stabilité de production et de taux d'extraction malgré des conditions climatiques changeantes. Il serait toutefois intéressant de poursuivre des essais sur la variété Calena, si elle était de nouveau disponible, car elle a montré en 2017 un taux en huile significativement plus important que les variétés Zuzana et Tofagne, ainsi qu'en écart de tri moins important.

#### 3. MÉTHODE DE FERTILISATION

La cameline a montré qu'elle pouvait valoriser une fumure de fond mais pas l'apport d'engrais. L'hypothèse avancée est que la **disponibilité en azote doit être forte à la floraison** d'où l'effet probable de la fertilisation de fond et non pas des autres apports d'engrais réalisés bien avant ce stade.

Il reste à tester l'apport d'engrais directement assimilable au stade floraison pour voir si cela pourrait avoir un effet sur le rendement final et donc un intérêt économique.

## 4. LUTTE CONTRE LES ADVENTICES

Contrairement à certains apports de la littérature, la cameline semble peu compétitive vis-à-vis des adventices avec un effet allélopathique qui n'est pas démontré.

**Le principal facteur pour éviter les adventices sur la culture de cameline est donc la prévention**, avec une parcelle propre, contenant un faible stock de graines d'adventices. Ce facteur est nécessaire pour éviter toute forme de compétition qui pénalise le rendement de la culture et probablement le taux en huile.

Les différentes tentatives de rattrapage n'ont pas donné de résultats satisfaisants, probablement en lien avec le cycle très court de la plante.

## 5. ASSOCIATIONS DE CULTURES

Bien que dans certains cas, les associations de cameline avec du sainfoin ou de la lentille ont pu montrer un intérêt économique, il est à noter que la cameline a toujours montré les meilleurs rendements lorsqu'elle était implantée seule. La compétition azotée entre les cultures au démarrage, puis la compétition hydrique entre le semis et la floraison, peuvent être envisagées comme responsables de ces résultats.

S'il est attendu un résultat économique fort sur la culture de cameline, il est donc préférable de la cultiver seule.

En revanche, si la cameline est une culture secondaire ou d'opportunité, alors une association avec du sainfoin ou de la lentille peut permettre de diversifier les récoltes et les revenus.

La thèse de M.Leclère en 2019 évoque toutefois des résultats intéressants sur l'association cameline et pois, qui n'a pas été testée en Drôme, et qui montre l'absence de compétition azotée entre les 2 cultures.

## Conclusions et recommandations

Dans l'ensemble, les rendements de la cameline ont été faibles à très faibles (< 5q/ha) sur les 3 années. Cela s'explique en partie par les accidents climatiques de 2017 et 2018. Au-delà, cela montre que la culture de cameline est plus adaptée aux régions avec un climat plus doux, plus régulier avec des précipitations mieux réparties sur la saison.

Climat mis à part, les facteurs qui ont le plus joué sur le rendement sont probablement :

~ **l'association avec une autre culture**, plus ou moins défavorable selon l'espèce concernée (voir paragraphe ci-dessus).

~ **la nature du terrain** : encore une fois, les sols caillouteux et drainants sont plus propices,

~ **la fumure de fond**, permettant un bon développement de la cameline, en début de culture.

La fertilisation d'appoint, elle, ne s'avère pas pertinente car les gains obtenus ne sont pas à la hauteur des dépenses engendrées.

Sur 3 années, le meilleur rendement obtenu est monté à 10 qx/ha, soit la moitié des rendements moyens observés dans l'Oise de 2017 à 2019. Ce résultat a été obtenu en combinant :

~ **des parcelles très propres et drainantes** ;

~ **une culture seule** ;

~ **une irrigation d'appoint** qui a peut-être eu un effet sur le remplissage du grain ou sur le microclimat de la parcelle mais qui reste à déterminer.

Concernant les taux d'extraction, les résultats ont été variables d'une année à l'autre et d'une ferme à l'autre. En 2018, les taux d'huile étaient nettement inférieurs à ceux de 2017, probablement en raison des fortes intempéries du printemps, qui ont pénalisé le rendement au champ. Sur les 3 années, la variété Tofagne semble avoir été la plus stable. D'autres éléments identifiés en 2019 ont attiré notre attention mais nécessiteraient d'être confirmés sur plusieurs années :

~ **la récolte du grain à sur-maturité** pourrait entraîner un niveau d'acidité élevé ;

~ **le taux en huile exceptionnel sur un lot s'explique probablement par l'utilisation de ventilation au stockage** qui a permis d'éliminer rapidement l'humidité résiduelle. La diminution du taux d'humidité s'est accompagnée mécaniquement d'une augmentation du taux en huile de 35% en moyenne à 45%.

Quant à la qualité de l'huile, les apports de la thèse de M.Leclère en 2019 sur le sujet sont précieux : les taux en huile et en acides gras polyinsaturés augmentent avec la durée de remplissage du grain

qui permet l'accumulation de températures moyennes (17 à 20°C). Par contre, au-delà d'une durée trop importante (10 à 15 jours) au-dessus de 25°C, les résultats sont clairement pénalisés.

### À RETENIR :

La culture de cameline est donc une culture difficile dans les conditions pédoclimatiques du sud-est de la Drôme, qui sont à la fois rudes et variables. Il faut donc mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires pour une levée et un développement optimal de la plante, qui permettra d'obtenir des résultats corrects sur le temps court de son cycle. Il faut ensuite récolter à maturité pour favoriser un bon rendement en huile mais pas à sur-maturité pour éviter une acidité trop importante. Si cela est possible, il est conseillé de ventiler après récolte pour diminuer rapidement le taux d'humidité et assurer un bon taux d'extraction en huile.

Dans ces conditions, le producteur peut espérer des niveaux de rendements de 10 qx/ha, avec un niveau de rémunération en huilerie autour de 1500€/T. Les revenus potentiels sont donc peu élevés mais pour un coût de mise en œuvre très faible, notamment en utilisant des semences de ferme. La cameline se révèle donc plutôt une culture d'opportunité lorsque les conditions pédoclimatiques sont au rendez-vous ou une culture de diversification lorsqu'elle est conduite en association avec d'autres cultures déjà planifiées comme le sainfoin ou les lentilles.

Samuel **L'ORPHELIN**  
Agribiodrôme





↑ Groupe Autonomie Protéique (© Gaëlle Caron)

**AUTONOMIE**

TECHNIQUE  
**ÉLEVAGE**

## Viser l'autonomie protéique en élevage en produisant ses méteils grains

La recherche d'autonomie alimentaire dans les élevages se développe à l'échelle française, notamment au cœur des filières. En 2016, les adhérents de Biolait ont décidé que le lait collecté devrait dorénavant être produit avec des animaux ayant une alimentation 100% française. C'est dans ce contexte qu'un groupe d'éleveurs du Rhône et de la Loire s'est mobilisé afin de mener une réflexion plus globale sur l'autonomie protéique. Pour mener ce projet, ils ont été accompagnés par l'ADDEAR de la Loire, l'ARDAB, Rhône et Loire Conseil Elevage ainsi que par le SIMA Coise. Quatre années de travail collectif ont permis d'expérimenter des solutions à différents niveaux : le système fourrager, les cultures et les semences, le tri, le toastage des protéagineux, l'intégration dans la ration et le résultat sur les animaux d'élevage. Ce groupe a été un lieu d'échanges intenses et conviviaux, avec une approche globale des systèmes et de leur évolution, notamment face au changement climatique.

### Des cultures mêlant céréales et protéagineux pour une récolte en grain :

Les méteils ou les associations céréales/protéagineux sont des cultures intéressantes dans une démarche d'autonomie alimentaire et de réduction des intrants

PRINCIPAUX MÉTEILS CULTIVÉS DANS LE GROUPE	EXEMPLES DE DOSES AU SEMIS (céréales/protéagineux en kg/ha)
orge/pois protéagineux	150/50 ; 120/90 ; 120/120 ; 80/150
blé/féverole	140/80 ; 100/100 ; 70/100 ; 50/130
blé/féverole/pois fourrager	120/50/20 ; 140/40/20

Itinéraire technique issu des pratiques et essais du groupe d'agriculteurs sur 3 campagnes culturales pour les associations culturales blé/féverole et orge/pois protéagineux.↓

### . Majoritairement des semoirs à céréales en combiné

**Semis orge/pois Protéagineux**

**Récolte à la moissonneuse/batteuse**

Sept. > Oct. > Nov. > Déc. > janv. > Févr. > Mars. > Avr. > Mai. > Juin. > Juil. > Août.

**Semis blé/féverole**

- . Majoritairement labour
- . Quelques non-labour : outil à pattes d'oie ou covercrop

### Pratiques du groupe :

- ~ En conditions non irriguées
- ~ Aucun désherbage mécanique ou chimique
- ~ Avec ou sans fertilisation selon les parcelles, si fertilisation ► uniquement matières organiques : lisier (20 m<sup>3</sup>/ha en moyenne) ou fumier (20 T/ha en moyenne) ou compost jeune (10 T/ha en moyenne)
- ~ Autoproduction de semences

Gaëlle **CARON**  
ARDAB

- + Compétitivité par rapport aux adventices
- + Sensibilité moindre aux maladies et ravageurs
- + Bonne valorisation de l'azote et moindres besoins en fertilisation
- Difficulté à maîtriser la proportion de chaque espèce à la récolte
- Tri du mélange après récolte
- Coût des semences de protéagineux

## Témoignages



Claude **Villemagne**

**Éleveur Laitier**  
**400 000 L produits/an**

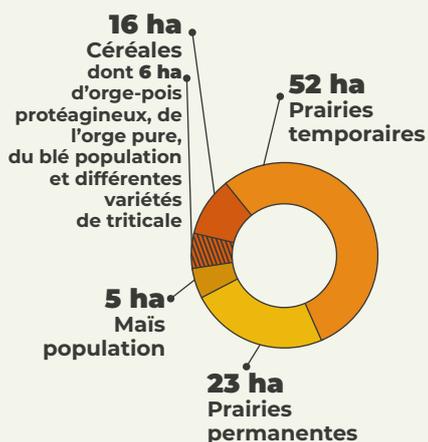
**Chazelles-sur-Lyon (42)**

SAU  
**96 ha**

UTH  
**2**

**65 VL**

**15 JERSIAISES**  
**50 CROISÉES HOLSTEIN -**  
**MONTBÉLIARDES -**  
**ROUGES SCANDINAVES**



### Quelle est la démarche du groupe ?

C'était à la suite de l'AG de Biolait en 2016. Il a été décidé que tous les producteurs devaient nourrir leurs animaux avec de l'aliment 100% français. Nous achetions à l'époque du tourteau de soja dans notre ferme et nous ne nous sentions pas en adéquation avec ça. Dans les Monts du Lyonnais, nous nous sommes regroupés avec d'autres éleveurs pour réfléchir à la manière de nous adapter à cette demande. Se poser la question à plusieurs nous a aidé à franchir le pas sur notre ferme. **L'objectif du groupe est de produire de la protéine végétale valorisée sur les fermes.** Pour nous, c'est également d'atteindre l'autonomie protéique et alimentaire à plus long terme.

### Quelles cultures ont été mises en place ? Quels essais ? Avec quels objectifs ?

Suite à un voyage d'étude en Vendée où nous avons vu des fermes et des cultures, et **en discutant avec les producteurs du groupe, nous avons réalisé nos premiers essais.** La première année, nous avons testé une association triticale/féverole. Ce n'était pas judicieux car nous n'avons récolté que très peu de féverole et les maturités des deux espèces coïncidaient mal. Nous avons abandonné ce mélange. Par contre, l'association orge-pois protéagineux

a eu de meilleurs résultats. Les deux premières années, nous avons produit notre semence de pois et en 2019, nous en avons eu assez pour le toaster et le donner aux animaux. Il a fallu 2 ans pour arriver à cet objectif.

Bien entendu, au fur et à mesure des essais, des évolutions ont été réalisées notamment pour adapter les doses de semis de pois. Nous sommes passés de 50 kg/ha d'orge associé avec 150 kg/ha de pois, à des mélanges plus équilibrés : moitié/moitié. Nous nous sommes rendus compte que, par rapport aux collègues, nous mettions plus de pois, sans forcément obtenir un meilleur rendement (cf. graphique). Nous avons donc diminué les doses. La priorité pour nous n'est pas du tout la céréale, mais bien de produire de la protéine. Nous gardons cependant l'orge, et après broyage, nous l'incorporons à la ration.

### Quel a été le travail du groupe autour du tri ?

Nous avons suivi plusieurs formations : sur les questions d'itinéraire culturel d'abord, puis nous avons abordé la question de la récolte et nous en sommes venus au **nettoyage et à la séparation des céréales et protéagineux.** Cette phase n'est pas à négliger car elle permet de conserver la récolte dans de bonnes conditions. Nous n'avions pas de trieur adapté sur les



↑ Trieur auto-construit par le groupe avec l'aide de l'Atelier Paysan (© Gaëlle Caron)

fermes ; c'est-à-dire qui séparait bien et qui avait un débit de chantier suffisant. Les trieurs à grilles étaient trop coûteux. Dans le groupe, il y a des gens ingénieux qui se sont dit : « Pourquoi ne pas le fabriquer ? ». Ils ont fait les plans, avec l'appui de l'Atelier Paysan, pour construire un trieur-séparateur adapté à nos attentes. C'est comme ça qu'un trieur fonctionnel a été testé et mis en marche à l'été 2018. L'idée était de le répliquer dans les fermes. Entre temps, le groupe a pu tester un trieur aérodynamique. Il était intéressant car à peine plus coûteux et donnait des résultats similaires. Finalement le groupe a choisi d'abandonner la réplique du modèle auto-construit et quatre trieurs ont été achetés neufs en collectif.

### Quels objectifs en termes d'alimentation de l'élevage ?

Nourrir tous nos animaux avec notre pois. Grâce aux essais réalisés dans le groupe, nous savons que le pois protéagineux toasté fonctionne bien avec une ration à base d'ensilage herbe et maïs.

Nous n'avons pas spécialement choisi l'entrée économique pour mener ce travail : **en principe, si nous atteignons l'autonomie, forcément cela suivra au niveau économique.**

### Sous quelle forme le méteil est-il distribué aux vaches ?

Il n'est pas donné sous forme de méteil. Nous séparons la céréale du pois protéagineux et ensuite nous toastons le pois. Après broyage, le pois est mélangé à la ration qui est composée d'ensilage d'herbe et de maïs. Produire des fourrages de qualité, notamment en récoltant aux meilleurs stades, nous permet de donner le moins possible de pois toastés aux animaux. C'est la formule la plus économique.

### Les objectifs sont-ils atteints aujourd'hui ?

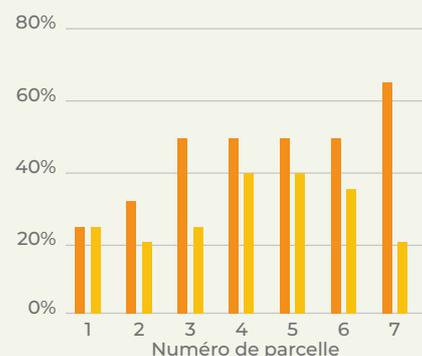
Je dirais que le premier objectif a été atteint grâce au groupe : nous produisons de la protéine végétale sur nos fermes. Les objectifs d'autonomie protéique et, si on voit encore plus large, d'autonomie alimentaire à l'échelle de notre exploitation nécessitent encore du travail et du temps. Ce qui est sûr c'est que nous n'aurions jamais été aussi loin dans nos réflexions et changements sur la ferme sans le groupe. En plus du temps accordé par les techniciens, nous profitons beaucoup des temps d'échanges et des expériences de chacun. Aujourd'hui, c'est la fin du groupe protéine après quatre ans de travail, mais **le collectif ne s'arrête pas là : nous nous sommes réunis autour d'autres réflexions, notamment la composition de nos mélanges prairiaux** en lien avec nos sols

et nos conditions pédoclimatiques, afin d'augmenter leur résistance à la sécheresse.

### Quelles sont vos perspectives en matière d'autonomie alimentaire protéique aujourd'hui sur la ferme ?

Nous cherchons toujours à atteindre un rythme de croisière. L'adéquation entre nos 96 hectares, les besoins de nos animaux et la production de lait est essentielle. Si nous maintenons ce cap, cela nous conduira nécessairement vers l'autonomie protéique et alimentaire. Le plus tôt sera le mieux : nous nous donnons 5 ans. Cela nous permettra de profiter des fruits de notre travail et de **transmettre une ferme durable** et en bonne santé lorsque le moment sera venu.

Comparaison des proportions de protéagineux semés et récoltés pour les associations orge/pois protéagineux pour la campagne 2018-2019



■ Protéagineux semés ■ Protéagineux récoltés



↑ Association blé/féverole (© Gaëlle Caron)



↑ Association orge/pois protéagineux (© Gaëlle Caron)



## Des consommateurs en recherche de produits bio et de proximité

**L**e confinement a bousculé les habitudes de consommation des français en termes de lieux d'achat, de fréquence et de type de produits. En dehors de la ruée vers les services "Drive" des grandes surfaces, les commerces de proximité et les circuits courts ont été privilégiés. Les français ont consommé plus de produits bio tout en cherchant à soutenir les producteurs locaux. Comment se sont organisés les agriculteurs bio de notre région pour vendre leurs productions ? Cet article propose de donner un aperçu de l'impact du confinement sur les circuits de commercialisation des produits biologiques en Auvergne-Rhône-Alpes.

### De nouveaux acheteurs de produits bio :

D'après un sondage commandé par l'Agence bio<sup>[1]</sup>, des consommateurs se sont mis à acheter des produits certifiés bio pendant le confinement, alors qu'ils n'en consommaient pas habituellement. Le nombre de consommateurs de produits bio a ainsi augmenté de 8 %. Près de 7 français sur 10 ont acheté des produits biologiques pendant le confinement et plus de 90 % d'entre eux envisagent de poursuivre leurs achats bio après la crise sanitaire. Cette étude a montré également une forte volonté de solidarité de la part des consommateurs avec les agriculteurs biologiques.

### Des filières longues à réorganiser :

Comparativement au conventionnel, le marché de la viande bio en filière longue s'en est mieux sorti, mais certains produits ont tout de même été très fortement impactés par le confinement.

Le veau a cumulé une tendance structurelle de baisse de la consommation avec

la fermeture, conjoncturelle, des débouchés en restauration collective. Des dynamiques très différentes ont été constatées selon les circuits de distribution, les progressions des ventes en magasins spécialisés et, surtout, en e-commerce compensant, en partie seulement, les chutes des ventes en restaurations (collective et commerciale) et auprès des grossistes. La baisse de consommation attendue en agneaux bio, en raison du confinement appliqué sur la période de Pâques, a finalement été moindre que prévue. A noter tout de même une baisse de la demande de -5% à -25% selon les opérateurs.

La crise sanitaire a aussi eu un effet amplificateur des problèmes d'équilibres matières, en particulier pour la viande bovine (augmentation importante de consommation de steaks hachés au détriment d'autres pièces bouchères).

De la même manière, le marché des produits laitiers bio a connu des perturbations et des problèmes d'équilibre matière : les outils de transformation étaient saturés

et la demande pour le lait en poudre plus faible que les autres années. Les produits laitiers biologiques ont vu leurs ventes fortement progresser chez les distributeurs pendant le confinement mais cela n'a pas suffi pour pouvoir valoriser entièrement le lait biologique collecté, en produits laitiers certifiés bio. En effet, les laiteries ont dû augmenter le taux de déclassement. Les éleveurs ont été incités à produire moins de lait et certains se sont parfois séparés de quelques vaches laitières pour aller dans ce sens.

Les fabricants d'aliments du bétail ont connu des problèmes d'approvisionnement en matières protéiques. Cette filière étant encore dépendante des importations, les fabricants ont dû se tourner davantage vers des matières premières protéiques produites en France et certainement augmenter le prix des aliments. Il s'agit potentiellement d'une bonne nouvelle pour les producteurs et les collecteurs de protéagineux, si cette tendance se poursuit et que les filières s'organisent pour valoriser ces efforts de l'amont à l'aval, mais ce changement brusque a pu avoir un effet négatif sur l'équilibre économique des filières animales. Pour le moment, il n'est pas possible d'évaluer l'ampleur de ces difficultés ni d'en mesurer l'impact sur le coût de la formulation alimentaire.

En grandes cultures, mises à part quelques difficultés pour s'approvisionner

<sup>[1]</sup> Etude Spirit Insight réalisée pour l'Agence BIO du 20 au 25 mai 2020 auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1000 personnes âgées de 18 ans et plus : voir principaux résultats dans le communiqué de presse de l'Agence bio du 10 juin 2020

en certaines semences bio, les activités d'approvisionnement et de collecte ont pu se dérouler pratiquement normalement. Concernant la meunerie et la boulangerie, les ventes de pain ont diminué mais la demande pour la farine a explosé, les français étant tous aux fourneaux.

### Un développement de nouveaux circuits courts bio :

Les différentes filières de production n'ont pas toutes vécu cette période pour le moins inhabituelle de la même façon : autant l'écoulement des produits à base de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), des vins et des fromages sur certains territoires a été compliqué, autant pour les fruits et légumes, les farines et les œufs, la problématique était plutôt d'arriver à suivre la demande.

Le confinement, l'annonce de la fermeture des marchés de plein vent et la mise en place de gestes barrières inhabituels ont été brutaux et les producteurs en vente directe ont dû s'adapter dans l'urgence. Les équipes du réseau bio ont également dû se montrer réactives pour accompagner les producteurs dans la mise en œuvre de ces adaptations. La FNAB a assuré une veille réglementaire, apportant des réponses au jour le jour aux producteurs, relayées de façons régulières et réactives par des lettres d'info « spéciales COVID » des Groupements d'Agriculteurs Bio (GABs) de la région.

### Des exemples solutions trouvées « en urgence » pendant le confinement :

~ Des tableaux en ligne de mise en relation de producteurs ayant de la marchandise à écouler et des magasins ayant des besoins ont été proposés par les différents GABs ; ils ont été utiles sur les premiers jours du confinement, quand tout était encore flou.

~ Des producteurs et des magasins bio ont accueilli des « marchés éphémères » sur leurs terrains. Quelques producteurs se sont regroupés en appliquant les gestes barrières pour pouvoir assurer sur des terrains privés la vente de leurs produits aux clients. L'efficacité et la sécurité étaient assurées, soit en faisant venir les clients sur rendez-vous pour limiter l'affluence, soit en travaillant en paniers précommandés, pour aller plus vite. Pour encore plus de sécurité, et pour fluidifier le fonctionnement, les producteurs ont parfois choisi de travailler avec des outils facilitants tels que les plateformes internet Panier Local, Stolons ou bien Cagette. Certains ont tout simplement

fonctionné par mail ou par des questionnaires de commandes en ligne. Pour certains, ces paniers précommandés proposés étaient livrés aux clients ou en points relais ; c'est ainsi que sont nés de nombreux drives, formels ou informels.

~ Des AMAPs ont assoupli leurs conditions pendant cette période pour permettre à de nouveaux consommateurs non adhérents d'avoir accès aux paniers et à de nouveaux producteurs de proposer temporairement leurs produits.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives similaires ont été menées par différents réseaux agricoles, des collectivités, des privés. Il fut un temps lors du confinement où les producteurs étaient presque noyés sous les propositions d'outils « facilitant la commercialisation ». Heureusement, les solutions les plus simples mises en place par les producteurs ou les distributeurs sont celles qui perdurent le mieux. Ainsi les marchés de producteurs bio qui ont reçu l'autorisation de maintien préfectoral se sont organisés pour mettre en place la distanciation physique et plusieurs enseignes de magasins bio ont mis en place des drive ou des préparations de commandes, leur assurant une clientèle régulière pendant toute cette période compliquée.

De plus, cette crise sanitaire a été l'occasion de relancer la communication autour de l'outil Web **Bon Plan Bio**, avec la satisfaction de voir grimper les nouvelles connexions. Plusieurs centaines de visiteurs ont visité le site Internet chaque jour pour trouver des points de vente directe des produits biologiques près de chez eux, surtout pendant le confinement. **Rendez-vous sur [www.bonplanbio.fr](http://www.bonplanbio.fr) !**

L'association Haute Loire Bio quant à elle a su réinventer sa communication pour s'adapter au contexte. En effet, depuis 17 ans, elle organise la foire bio de Langeac, mi-mai, qui attire chaque année plusieurs milliers de visiteurs et rassemble près de 90 exposants.

Cette foire est importante pour les exposants, en période de pic de production, notamment pour les producteurs de plants et les producteurs de lait (particulièrement de chèvre). Alors, pour maintenir un événement d'envergure départementale de **promotion des produits bio et locaux** malgré la crise sanitaire, Haute Loire bio a changé son fusil d'épaule, en testant l'organisation d'un drive collectif 100% bio et local avec plusieurs points de retrait possibles à travers le département, avec l'aide de l'outil cagette.net. Ainsi, 32 producteurs et artisans-transformateurs ont créé leur catalogue de produits sur le site internet et 4 points de retrait ont été définis, de sorte que les producteurs puissent approvisionner un ou plusieurs points de retrait sur l'ensemble du département. Le principe de ce drive était d'obtenir une grande diversité de produits sur chaque point de retrait. Une communication la plus large possible a permis à 172 consommateurs de s'inscrire sur le site, de réaliser leur marché virtuellement et d'effectuer leurs commandes au(x) point(s) de livraison le(s) plus proche(s) de chez eux. Le dimanche 17 mai, ils ont pu récupérer leurs produits commandés auprès des producteurs participants. Cela a été aussi l'occasion de se retrouver et de renouer des liens avec les consommateurs lors de ce premier week-

#MON BON PLAN BIO  
N'A JAMAIS LE BOURDON !

La bio  
PRES DE CHEZ MOI

Maintenant disponible en  
Auvergne-Rhône-Alpes !

WWW.BONPLANBIO.FR

IL Y A FORCÉMENT UN BON  
PLAN BIO PRÈS DE CHEZ  
VOUS !

LA MIELLERIE COMTÉ | Apiculteur

MANGER  
BIO LOCAL  
C'EST L'IDÉAL

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

end de déconfinement. De leur côté, les producteurs ont pu écouler des produits, s'entraider (les uns distribuant les produits de ceux qui étaient présents sur les autres lieux de retrait, et inversement) et se faire connaître.

Le retour des producteurs et artisans-transformateurs est positif et il y avait une belle diversité de consommateurs : des habitués des foires, tout comme des nouveaux « participants ». Cela leur a permis de connaître des producteurs locaux à l'échelle d'une commune.

Et après ? Haute-Loire Bio envisage de nouer un partenariat avec l'organisme ALILO, structure qui gère l'outil cagette.net afin d'organiser une formation pour les producteurs qui souhaitent continuer de travailler avec cet outil. Par ailleurs, après un sondage auprès des consommateurs, Haute-Loire bio envisage de créer des points de retrait locaux réguliers, selon les opportunités de partenariat avec des communes, et la localisation des producteurs intéressés, avec des points de distribution plutôt situés en centre bourg. Et pour des produits plus spécifiques (vin, bière, cosmétiques, plants...), pourquoi pas reproduire cette initiative à l'échelle départementale, peut-être de manière saisonnière et en complémentarité avec les foires bio ?

### Une adaptation rapide de la part des plateformes de producteurs bio :

#### ~ Phase confinement :

Suite à l'annonce du confinement du 16 mars 2020, les plateformes de notre région se sont retrouvées du jour au lendemain avec la perte de leur, parfois unique, débouché : la restauration collective. Elles ont alors dû gérer leurs stocks de produits alimentaires périssables. Afin d'éviter un gaspillage considérable de ces produits,

les plateformes se sont réorganisées pour (re)trouver des débouchés : magasins spécialisés, vente de paniers aux particuliers, livraison aux cantines encore ouvertes, banques alimentaires... Certains de ces débouchés n'étaient pas habituels pour les plateformes, cela leur a demandé alors une **grande adaptabilité**. Les **particuliers** se sont manifestés pour soutenir ces structures : de 10 paniers de particuliers à 140 pendant le confinement pour Agricourt dans la Drôme.

La grande majorité des plateformes ont vu **diminuer de plus de 80 % leurs activités** et mettre au chômage partiel leurs équipes de salariés.

#### ~ Phase déconfinement :

Après le déconfinement et la réouverture des écoles annoncée, les activités des plateformes ont repris mais à un **rythme très lent**. Les **quantités demandées par les écoles sont minimales** compte tenu des effectifs réduits des convives et ne permettent pas aux plateformes de reprendre un fonctionnement habituel.

**Inquiètes pour l'avenir**, les plateformes espèrent pouvoir remobiliser à la fois les producteur.trice.s et les communes pour commander des produits locaux et bio.

Une **désillusion** également sur la vente de paniers aux particuliers s'est fait sentir. Avec la reprise du travail des particuliers, ce système de vente ne leur convient plus : de 140 à 50 paniers pour Agricourt. Ce désinvestissement est multifactoriel : économique, rythme de vie, temps consacré à leur alimentation...

#### En septembre prochain :

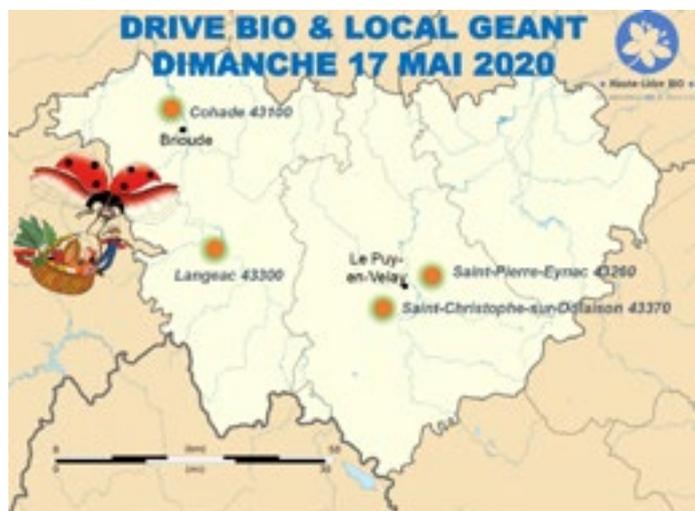
Nul doute que producteur.trice.s et plateformes espèrent que les restaurants collectifs reprendront leurs commandes en septembre. Une réduction des commandes à cette saison, alors que les lé-

gumes phares de la RHF seront récoltés (pomme de terre, carottes, courges) pourrait cette fois-ci mettre d'autant plus à mal la filière. Espérons donc que chaque collectivité reprendra ses approvisionnements en bio local pour le plaisir des convives et le soutien à nos producteur.trice.s et plateformes bio !

**Cette période de crise sanitaire remodèle le mode de consommation, de distributions et l'organisation de certaines filières. Toutefois, le recul est encore faible, nous sommes tout juste sortis de la période de confinement, la restauration collective scolaire n'a pas vraiment eu le temps de reprendre avant les vacances d'été, le télétravail se poursuit encore... et nos conclusions ne peuvent être donc que partielles.**

**Une étude menée par le RMT Alimentation Locale de l'INRAE permettra d'avoir une vision plus complète de l'évolution de la consommation et de la distribution dans ce contexte de crise ; une synthèse sera faite à l'automne et une journée d'échange sera organisée pour dégager des enseignements sur la résilience des exploitations en circuits courts et identifier des pistes pour faire évoluer l'accompagnement.**

Coralie **PIREYRE**, Alice **ODOUL**,  
Anne **HAEGELIN**, Adèle **GSPANN**,  
Jessica **BONVOISIN**  
**FRAB AuRA**  
et Amélie **HÉRICHER**  
**Haute-Loire BIO**



## TOUS EN formation ! AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### 1. LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET LE MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE : IMPACT ET SOLUTIONS POUR ATTÉNUER LES CONSÉQUENCES DES ALÉAS CLIMATIQUES

**31 août 2020** Besson (03)

Contact :  
06 09 98 26 46  
alexandre.barrier-guillot@aurabio.org

### 2. SE PERFECTIONNER EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE DIVERSIFIÉ, TRAVAIL EN PLANCHES PERMANENTES,

**7 sept. 2020** St Romain de Popey (69)

Contact :  
04 69 98 01 17  
pauline-ardab@aurabio.org

### 3. APPROCHE GLOBALE SANTÉ, ALIMENTATION ET CONDUITE D'UN ATELIER VOLAILLES BIO

**8 et 15 sept. 2020** Aubière (63)

Contact :  
04 73 44 45 28  
solenn.bio63@aurabio.org

### 4. MARAÎCHAGE BIO : LES RAVAGEURS ET MALADIES EN LÉGUMES DE PLEIN-CHAMP

**9 sept. 2020** Lapte (43)

Contact :  
06 09 98 26 46  
alexandre.barrier-guillot@aurabio.org

### 5. S'INSTALLER EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

**9, 21 et 23 sept. 2020** Aubière (63)

Contact :  
06 09 98 26 46  
alexandre.barrier-guillot@aurabio.org

### 6. LA CONSERVATION DES LÉGUMES DE PLEIN CHAMPS BIO ÉCHANGES TECHNIQUES

**15 sept. 2020** Secteur de Sansac (15)

Contact :  
04 71 45 55 74  
bio15@aurabio.org

### 7. MARAÎCHAGE BIO SUR PETITES SURFACES EN ALTITUDE

**22 sept. 2020** Arfeuilles (03)

Contact :  
06 09 98 26 46  
alexandre.barrier-guillot@aurabio.org

### 8. INITIATION À LA GÉOBIOLOGIE EN ÉLEVAGE

**28 et 29 sept. 2020** Rochefort-Montagne (63)

Contact :  
04 73 44 45 28  
marie.bio63@aurabio.org

### 9. METTRE EN PLACE SON ATELIER DE PRODUCTION DE FRUITS ROUGES BIO : QUE FAUT-IL PRENDRE EN COMPTE ?

**29 sept. 2020** Rhône ou Loire

Contact :  
04 69 98 01 17  
pauline-ardab@aurabio.org

### 10. COMMENT TRAVAILLER AVEC LA RESTAURATION COLLECTIVE ?

Présentation d'Auvergne Bio Distribution, visite de ferme et de cantine

**1 oct. 2020** secteur de Craponne Allègre (43)

Contact :  
04 71 02 07 18  
marie.hauteloirebio@aurabio.org

### 11. BIODIVERSITÉ FONCTIONNELLE EN MARAÎCHAGE, MAINTENIR ET TRANSFÉRER LES AUXILIAIRES

**5 oct. 2020** Peyrieu (01)

Contact :  
06 21 69 09 97  
remi.colomb@adabio.com

### 12. MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE DIVERSIFIÉ, SE PERFECTIONNER

**Module :** Intégrer des engrais verts dans sa rotation de légumes

**5 oct. 2020** Rhône ou Loire

Contact :  
06 30 42 06 96  
pauline-ardab@aurabio.org

### 13. MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE DIVERSIFIÉ, SE PERFECTIONNER

**Module :** Étal de vente et influence du conditionnement

**6 oct. 2020** Rhône ou Loire

Contact :  
06 30 42 06 96  
pauline-ardab@aurabio.org

### 14. MARCHÉ DE PLEIN VENT : ADAPTER SON ÉTAL ET SES PRODUITS POUR MIEUX VENDRE EN BIO

**7 oct. 2020** Coubron (43)

Contact :  
04 71 02 07 18  
amelie.hauteloirebio@aurabio.org

### 15. MARAÎCHAGE BIO : STRATÉGIE COMMERCIALE - ÉTAL DE VENTE

**8 oct. 2020** Aubenas (07)

Contact :  
06 82 42 48 57  
remi.ab07@aurabio.org

### 16. MARAÎCHAGE BIO : PLANIFICATION DES CULTURES SOUS ABRIS ET GESTION DES PRINCIPAUX RAVAGEURS

**15 oct. 2020** Brioude (43)

Contact :  
06 09 98 26 46  
alexandre.barrier-guillot@aurabio.org

### 17. PETITS FRUITS : VOYAGE D'ÉTUDE

**19 au 23 oct. 2020** Monts du Lyonnais

Contact :  
06 12 92 10 42  
technique.pv7374@adabio.com

### 18. ÊTRE CAPABLE DE RESPECTER LES RÈGLES D'HYGIÈNE - HACCP EN TRANSFORMATION FERMIÈRE

**19 et 26 oct. 2020** Coubron (43)

Contact :  
04 71 02 07 18  
amelie.hauteloirebio@aurabio.org

### 19. ÉLEVAGE DE POULES PONDEUSES BIO : DES REPÈRES POUR RÉUSSIR.

**19 oct., 5 nov. et 17 déc. 2020** Isère

Contact :  
06 26 54 31 71  
technique.pa38@adabio.com

### 20. MARAÎCHAGE BIO : BILAN DE CAMPAGNE 2020

**27 oct. 2020** Vissac Auteyrac (43)

Contact :  
06 09 98 26 46  
alexandre.barrier-guillot@aurabio.org

### 21. CONDUITE D'ÉLEVAGE ET ALIMENTATION DES PORCS BIO

**27 et 28 oct. 2020** Secteur Saint Flour (15)

Contact :  
04 73 44 45 28  
marie.bio63@aurabio.org

### 22. MARAÎCHAGE BIO : BILAN DE CAMPAGNE 2020

**27 oct. 2020** Vissac Auteyrac (43)

Contact :  
06 09 98 26 46  
alexandre.barrier-guillot@aurabio.org

## SPÉCIALISTE ACCRÉDITÉ POUR LA CERTIFICATION BIO



nous certifions vos engagements



UNE EXPERTISE AVÉRÉE  
UN SERVICE DE PROXIMITÉ  
LE RESPECT DE VOS SPÉCIFICITÉS



Accréditation n° 5-0544  
Certification de produits et services  
Partie disponible sur [www.cohec.fr](http://www.cohec.fr)  
Agrément AB - FR BIO 09



Certification Haute Valeur Environnementale  
en partenariat avec CLIT'PAQ

DEVIS EN LIGNE  
[certipaqbio.com](http://certipaqbio.com)

### 23. PERFECTIONNER SON ATELIER DE RAISIN DE TABLE BIO.

2 nov. 2020 Rhône ou Loire

Contact :  
6 69 34 11 70  
[pthibaux-ardab@aurabio.org](mailto:pthibaux-ardab@aurabio.org)

### 24. OBSALIM, MIEUX OBSERVER POUR MIEUX SOIGNER ET ALIMENTER

2 et 9 nov. 2020 Secteur Coucouron / St-Eulalie (07)

Contact :  
06 82 42 48 57  
[remi.ab07@aurabio.org](mailto:remi.ab07@aurabio.org)

### 25. PAILLAGE, NON TRAVAIL DU SOL ET FERTILITÉ DES SOLS EN MARAÎCHAGE ET PPAM

2 et 9 nov. 2020 Rhône ou Loire

Contact :  
06 30 42 06 96  
[pauline-ardab@aurabio.org](mailto:pauline-ardab@aurabio.org)

### 26. MARAÎCHAGE : DIMENSIONNER SON BÂTIMENT

9 nov. 2020 Sassenage (38)

Contact :  
06 21 69 09 97  
[remi.colomb@adabio.com](mailto:remi.colomb@adabio.com)

### 27. S'INSTALLER EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE : QUELS REPÈRES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES ?

3, 18, 19 et 26 nov. 2020 Rhône ou Loire

Contact :  
06 30 42 06 96  
[pauline-ardab@aurabio.org](mailto:pauline-ardab@aurabio.org)

### 28. MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE DIVERSIFIÉ, SE PERFECTIONNER

Module : Organisation du travail et  
ergonomie - truc et astuces.

7 nov. 2020 Rhône ou Loire

Contact :  
06 30 42 06 96  
[pauline-ardab@aurabio.org](mailto:pauline-ardab@aurabio.org)

### 29. BIEN ÊTRE ANIMAL : APPROCHE ÉNERGÉTIQUE PAR LES MÉDECINES MANUELLES - PERFECTIONNEMENT

9 et 23 nov. 2020 Ain

Contact :  
06 21 69 09 71  
[david.stephany@adabio.com](mailto:david.stephany@adabio.com)

### 30. MARAÎCHAGE BIO : BILAN DE CAMPAGNE 2020

10 nov. 2020 Allier

Contact :  
06 09 98 26 46  
[alexandre.barrier-guillot@aurabio.org](mailto:alexandre.barrier-guillot@aurabio.org)

### 31. HAIES CHAMPÊTRES : VITE, PLANTONS !

10, 23 ou 30 nov. ou 30 déc. 2020 Ardèche

Contact :  
06 82 42 48 57  
[remi.ab07@aurabio.org](mailto:remi.ab07@aurabio.org)

### 32. AGROFORESTERIE (ET MODULE EN LIGNE EN OCTOBRE)

12 nov. 2020 Isère

Contact :  
06 26 54 42 37  
[arnaud.furet@adabio.com](mailto:arnaud.furet@adabio.com)

### 33. MARAÎCHAGE ET ERGONOMIE : GESTES, POSTURES ET ASTUCES MÉCANIQUES

16 nov. 2020 Isère ou Savoie

Contact :  
06 12 92 10 42  
[technique.pv7374@adabio.com](mailto:technique.pv7374@adabio.com)

### 34. AVOIR DES ÉTIQUETTES CONFORMES ET ATTRACTIVES POUR MIEUX VENDRE MES PRODUITS

23 nov. 2020 Aubièze (63)

Contact :  
04 73 44 45 28  
[solenn.bio63@aurabio.org](mailto:solenn.bio63@aurabio.org)

### 35. DES LÉGUMES SOUS DES ARBRES, DES FRUITIERS AU MILIEU DES LÉGUMES OU DES PLANTES AROMATIQUES ?

23 et 24 nov. 2020 Rhône ou Loire

Contact :  
06 30 42 06 96  
[pauline-ardab@aurabio.org](mailto:pauline-ardab@aurabio.org)

### 36. GESTION DU PARASITISME

24 nov. et 22 déc. 2020 Ain

Contact :  
06 21 69 09 71  
[david.stephany@adabio.com](mailto:david.stephany@adabio.com)

### 37. DES LÉGUMES SOUS DES ARBRES, DES FRUITIERS AU MILIEU DES LÉGUMES OU DES PLANTES AROMATIQUES ?

30 nov. et 1<sup>er</sup> déc. 2020 Secteur Rosières (43)

Contact :  
04 71 02 07 18  
[cloe.hauteloirebio@aurabio.org](mailto:cloe.hauteloirebio@aurabio.org)

### 38. GÉRER LA FERTILITÉ DES SOLS EN ARBORICULTURE ET VITICULTURE : LES COUVERTS ET ENGRAIS VERTS

31 nov. et 1<sup>er</sup> déc. 2020 Rhône ou Loire

Contact :  
06 30 42 06 96  
[pauline-ardab@aurabio.org](mailto:pauline-ardab@aurabio.org)



Et plus encore ! Les programmes des formations organisées par les GAB et la FRAB AuRA à destination des agriculteurs et des candidats à l'installation en agriculture de la rentrée, sont à retrouver sur :

[www.aurabio.org](http://www.aurabio.org) dans l'espace «Agriculteurs» - «Formations et rendez-vous».

Nous sommes à votre écoute pour compléter l'offre de formations en fonction de vos besoins, n'hésitez pas à nous contacter.



## La bio présente au Sommet de l'Élevage 2020

Du 7 au 9 octobre 2020, à Clermont-Ferrand, le réseau FRAB - GAB d'AuRA sera présent sur le stand collectif dédié à l'élevage biologique dans hall institutionnel du Sommet de l'Élevage : Hall 1, Stand F 199

Seront présents sur ce stand collectif, coordonné par la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes :

~ **Les prescripteurs, entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes, du Centre-Val de Loire et de Nouvelle-Aquitaine** : Axereal Bio, Bioagri, Biofil, Bureau Veritas, Certipaq, Ecocert, Sicaba/ ADET, et Unebio

~ **Aux côtés des organismes de développement et de formation** : Pôle AB Massif central, Réseau des Chambres d'Agriculture, FRAB Aura, Terre de liens, la Coopération Agricole, Bio Centre, Interbio Nouvelle Aquitaine, Vetagro Sup, Cluster bio.

Cet espace sera un lieu incontournable d'informations techniques et d'échanges avec les producteurs et professionnels sur la filière biologique.

Pour l'édition 2020, le réseau bio en AuRA renforce aussi sa présence à travers des interventions et des témoignages de producteurs lors de 2 conférences :

~ **Le mercredi 7 octobre (14h-17h / salle 2)**, lors de la rencontre-débat prospective sur les enjeux du développement de la bio : « *Quelle bio à horizon 2030 sur le Massif Central ?* » (organisée par le Pôle Bio Massif Central)

~ **Le jeudi 8 octobre (14h-17h / salle 5)** au cours de la conférence sur la transmission en bio : « *Citoyens, élus, agriculteurs, propriétaires, experts... On a tous un rôle à jouer pour la transmission des fermes* » (co-organisée par Terre de liens et la FRAB AuRA).

*N'hésitez pas à venir participer à ces rencontres !*

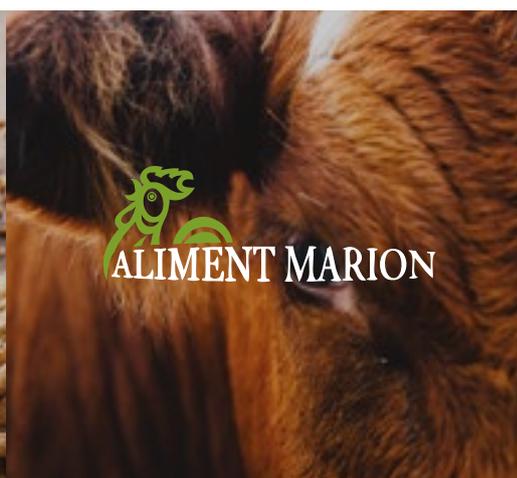
D'autres conférences « bio » sont également prévues comme :

~ **Le vendredi 9 octobre (9h-12h / salle 5)** : Les « *Biothémas* », *présentation des résultats et travaux de recherche coordonnés par le Pôle bio Massif Central sur les filières ruminants bio* (le 8 octobre : 14h-17h / salle 5) et sur les monogastriques.

~ **Le 8 octobre (15h45-17h / salle 6)** : *La place de l'agriculture biologique dans la démarche France Terre de Lait* du CNIEL.

**PROGRAMME COMPLET :**

à la page « conférences » du site [www.sommet-elevage.fr](http://www.sommet-elevage.fr)



Farines Bio sur meule – Nutrition animale Bio – Semences et amendements Bio

37 Impasse du Moulin Gaillard  
01290 SAINT-JEAN-SUR-VEYLE

Tél. 03 85 23 98 50  
[www.moulin-marion.fr](http://www.moulin-marion.fr)



# → Contact des conseillers du réseau des agriculteurs biologiques d'Auvergne-Rhône-Alpes



● **FRAB AuRA** ●  
Les Agriculteurs **BIO**  
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Siège administratif :  
INEED Rovaltain TGV,  
BP 11150 Alixan  
26958 Valence cedex 9

[contact@aurabio.org](mailto:contact@aurabio.org)  
Tél : 04 75 61 19 35

■ Coralie **PIREYRE**  
Fruits, PPAM, Maraîchage  
[coralie.pireyre@aurabio.org](mailto:coralie.pireyre@aurabio.org)  
Tél : 04 73 44 46 14

■ Alexandre **BARRIER GUILLOT**  
Maraîchage  
[alexandre.barrier-guillot@aurabio.org](mailto:alexandre.barrier-guillot@aurabio.org)  
Tél : 06 09 98 26 46



● **Agribiodrôme** ●  
Les Agriculteurs **BIO** de la Drôme

Pôle Bio, Écosite du Val de  
Drôme,  
150 av. de Judée  
26400 Eure

[contact@agribiodrome.fr](mailto:contact@agribiodrome.fr)  
Tél : 04 75 25 99 75

■ Samuel **L'ORPHELIN**  
Maraîchage et Grandes Cultures  
[slorpelin@agribiodrome.fr](mailto:slorpelin@agribiodrome.fr)  
Tél : 06 31 69 98 25

■ Marine **PELHATRE**  
Arboriculture  
[mpelhatre@agribiodrome.fr](mailto:mpelhatre@agribiodrome.fr)  
Tél : 06 82 65 91 32

■ Julia **WRIGHT**  
Viticulture, PPAM et Apiculture  
[jwright@agribiodrome.fr](mailto:jwright@agribiodrome.fr)  
Tél : 06 98 42 36 80

■ Pierre **PELLISSIER**  
élevage  
[ppellissier@agribiodrome.fr](mailto:ppellissier@agribiodrome.fr)  
Tél : 06 31 69 96 46



● **Allier BIO** ●  
Les Agriculteurs **BIO** de l'Allier

[allierbio03@gmail.com](mailto:allierbio03@gmail.com)  
Tél : 06 77 55 96 01



● **ARDAB** ●  
Les Agriculteurs **BIO** de Rhône et Loire

Maison des agriculteurs  
BP 53 - 69 530 Brignais

[contact-ardab@aurabio.org](mailto:contact-ardab@aurabio.org)  
Tél : 04 72 31 59 99

■ Gaëlle **CARON**  
Grandes Cultures  
[gaelle-ardab@aurabio.org](mailto:gaelle-ardab@aurabio.org)  
Tél : 06 77 75 28 17

■ Marianne **PHILIT**  
Élevage et Apiculture  
[marianne-ardab@aurabio.org](mailto:marianne-ardab@aurabio.org)  
Tél : 06 77 75 10 07

■ Pauline **BONHOMME**  
Fruits et légumes  
[pauline-ardab@aurabio.org](mailto:pauline-ardab@aurabio.org)  
Tél : 04 69 98 01 17

■ Pauline **THIBAUX**  
PPAM, viticulture, installation, élevage  
[pthibaux-ardab@aurabio.org](mailto:pthibaux-ardab@aurabio.org)  
06 69 34 11 70



● **Agri Bio Ardèche** ●  
Les Agriculteurs **BIO** d'Ardèche

AGRI BIO ARDÈCHE  
Bat MDG  
593 route des Blaches  
07 210 ALISSAS

T. 04 75 64 82 96  
[agribioardeche@aurabio.org](mailto:agribioardeche@aurabio.org)

■ Fleur **MOIROT** - chargée de mission  
Fruits, PPAM, viticulture et apiculture  
[fleur.ab07@aurabio.org](mailto:fleur.ab07@aurabio.org)  
Tél : 04 75 64 93 58

■ Rémi **MASQUELIER**  
Élevage et maraîchage  
[remi.ab07@aurabio.org](mailto:remi.ab07@aurabio.org)  
Tél : 04 75 64 92 08



● **Haute-Loire BIO** ●  
Les Agriculteurs **BIO** de Haute-Loire

Hôtel Interconsulaire  
16 boulevard Président  
Bertrand  
43000 Le Puy-en-Velay

[association.hauteloirebio@aurabio.org](mailto:association.hauteloirebio@aurabio.org)  
Tél : 04 71 02 07 18

■ Cloé **MONTCHER**  
Élevage et Apiculture  
[cloe.hauteloirebio@aurabio.org](mailto:cloe.hauteloirebio@aurabio.org)  
Tél : 07 83 70 68 10



● **ADABio** ●  
Les Agriculteurs **BIO** de l'Ain, l'Isère,  
la Savoie et la Haute-Savoie

95 route des Soudanières  
01250 Ceyzeriat

Tél : 04 74 30 69 92

■ Rémi **COLOMB**  
Maraîchage dept. 01 & 38  
[remi.colomb@adabio.com](mailto:remi.colomb@adabio.com)  
Tél : 06 21 69 09 97

■ Arnaud **FURET**  
Viticulture, Apiculture, PPAM  
[arnaud.furet@adabio.com](mailto:arnaud.furet@adabio.com)  
Tél : 06 26 54 42 37

■ Céline **VENOT**  
Maraîchage dept. 73 & 74  
Arboriculture et petits fruits  
[technique.pv7374@gmail.com](mailto:technique.pv7374@gmail.com)  
Tél : 06 12 92 10 42

■ Eve **GENTIL**  
Polyculture Élevage dept. 73 & 74  
[technique.pa7374@adabio.com](mailto:technique.pa7374@adabio.com)  
Tél : 06 21 69 09 80

■ David **STEPHANY**  
Polyculture Élevage dept. 01  
[david.stephany@adabio.com](mailto:david.stephany@adabio.com)  
Tél : 06 21 69 09 71

■ Catherine **VENINEAUX**  
Polyculture Élevage dept. 38  
[technique.pa38@adabio.com](mailto:technique.pa38@adabio.com)  
Tél : 06 26 54 31 71

[forum.adabio.com](http://forum.adabio.com)



● **BIO 63** ●  
Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat,  
BP 70007  
63171 Aubière Cedex

Tél : 04.73.44.45.28

■ Élodie **DE MONDENARD**  
Grandes Cultures  
[elodie.bio63@aurabio.org](mailto:elodie.bio63@aurabio.org)  
Tél : 06 87 10 85 39

■ Marie **REDON**  
Élevage et Apiculture  
[marie.bio63@aurabio.org](mailto:marie.bio63@aurabio.org)  
Tél : 06 07 11 36 84

Romain **COULON**  
Grandes Cultures  
[romain.bio63@aurabio.org](mailto:romain.bio63@aurabio.org)  
Tél : 07 87 31 87 89



● **BIO 15** ●  
L'agriculture **BIO** du Cantal

Rue du 139ème RI,  
BP 239  
15002 Aurillac Cedex

Tél : 04.71.45.55.74.

■ Lise **FABRIÈS**  
animatrice Cantal  
[bio15@aurabio.org](mailto:bio15@aurabio.org)

Avec le soutien de :



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

[www.aurabio.org](http://www.aurabio.org)